

LA CROIX

BIMENSUEL CATHOLIQUE DE DOCTRINE ET D'INFORMATION DU BÉNIN

54^{ème} ANNÉE - NUMÉRO 752

14 JUILLET 2000 - 150 Francs CFA

GLOBALISER LA SOLIDARITÉ

« RÉDUIRE OU ANNULER LA DETTE VOILÀ UN GESTE JUBILAIRE QUI SERAIT PLUS QUE SOUHAITABLE ! »

(...) Je voudrais faire parvenir une pensée cordiale à tout le monde du travail de qui je suis proche dans son engagement pour une société plus juste et plus solidaire, et vous encourage et vous bénit de tout cœur.

La fête du travail rappelle à l'esprit l'activité des hommes qui veulent, selon le commandement du Seigneur de la vie, être des constructeurs d'un avenir d'espérance, de justice et de solidarité pour toute l'humanité. Aujourd'hui sur ce chemin de civilisation, grâce aux nouvelles technologies et à la télématique, apparaissent de nouvelles possibilités de progrès. Cependant, les nouveaux problèmes ne manquent pas, s'ajoutant à ceux existant déjà et suscitant une inquiétude légitime. En effet, des phénomènes comme le chômage, l'exploitation des mineurs, l'insuffisance des salaires perdurent et, parfois, s'aggravent dans certaines parties de la terre. Il faut reconnaître que l'organisation du travail ne respecte pas toujours la dignité de la personne humaine, et que l'on ne tient pas compte comme il se doit de la destination universelle des ressources.

L'engagement pour résoudre ces problèmes, dans chaque région du monde, concerne chacun. Cela vous concerne, entrepreneurs et dirigeants, vous les hommes de la finance, et vous les artisans, les commerçants et les employés. Nous devons tous agir pour que le système économique dans lequel nous vivons, ne bouleverse pas l'ordre fondamental de la priorité du travail sur le capital, du bien commun sur le bien privé.

Il est plus que jamais nécessaire que, l'on constitue dans le monde une coalition globale en faveur de la « di-

gnité du travail ».

La globalisation est aujourd'hui un phénomène désormais présent dans chaque milieu de vie des hommes, mais c'est un phénomène qu'il faut gouverner avec sagesse.

Il faut globaliser la solidarité

Le Jubilé offre une occasion propice pour ouvrir les yeux sur la pauvreté et la marginalisation, non seulement des individus, mais également des groupes et des peuples. J'ai rappelé dans la Bulle d'indiction que « beaucoup de pays, spécialement les plus pauvres, sont opprimés par une dette qui a pris

des proportions telles qu'ils rendent pratiquement impossible leur remboursement. (Incarnationis mysterium, n. 17). Réduire ou même annuler cette dette: voilà un geste jubilaire qui serait plus que jamais souhaitable !

Cet appel s'adresse aux nations riches et développées, et égale-

ment à ceux qui détiennent les grands capitaux, et à ceux qui ont la capacité de susciter la solidarité entre les peuples (...)

Chers travailleurs, entrepreneurs, coopérateurs, agents de la finance, commerçants, unissez vos bras, vos esprits, vos cœurs, pour contribuer à édifier une société qui respecte l'homme et son travail. L'homme vaut davantage pour ce qu'il est que pour ce qu'il a. Ce qui est accompli au service d'une justice plus grande, d'une fraternité plus vaste et d'un ordre plus humain dans les rapports sociaux compte davantage que tout progrès dans le domaine technique (...)

Rome, 1^{er} mars 2000

Paroles du Saint-Père à l'issue de la messe du jubilé des travailleurs.

A L'ÉCOUTE DU PAPE



AFFAIRE SONACOP :

LA PROBLÉMATIQUE DES P.A.S. POSÉE

S'il est un événement qui agite le milieu politique, économique et surtout social ces derniers jours, c'est bien ce qu'il est convenu d'appeler « AFFAIRE SONACOP ». Une affaire dans laquelle se trouve face à face l'État et la société « La Continentale des pétroles et d'Investissements » qu'incarne le richeissime (sic) homme d'affaires Séfou Fagbohoun. Tout a commencé lors d'une séance de questions orales des honorables députés à l'Assemblée nationale. À cet effet, pièces à l'appui, les parlementaires ont montré que « la Continentale des pétroles d'Investissements » a acheté les 55% des actions de la Sonacop avec les fonds propres de la même Sonacop, (des dépôts à terme) s'élevant à plus de neuf milliards disponibles dans certaines banques de la place. La suite, plus personne ne l'ignore: l'État a dû saisir le tribunal qui a rendu le vendredi 7 juin dernier une décision provisoire.

LE TRIBUNAL DÉCIDE

Le juge du tribunal judiciaire a commandé par se déclarer compétent pour

statuer dans le dossier Sonacop. Dans sa décision, on retient essentiellement:

« Constatons qu'il est écrit dans la conclusion du rapport de la « Commission bancaire de l'Union Monétaire Ouest-Africaine » (UEMOA) en date du 12 mai 2000, produit par l'État béninois comme pièce probante dans la présente instance: Des fonds de la Sonacop ont été manipulés pour rembourser des crédits accordés par la BIBE (sept milliards de F CFA) et la Financial Bank Benin (deux milliards cent millions) dans le cadre du rachat de la Sonacop elle-même... »

Ordonnons en conséquence l'expertise de gestion relative à la Sonacop demandée par l'État béninois.

Nommons messieurs Koudessi Épiphanie Okouma et Dagnon Joanès, experts agréés près la Cour d'Appel de Cotonou, pour notamment :

a - préciser l'état réel du patrimoine de la Sonacop au 30 juin 1999 et au (Lire la suite à la page 12)

L'AFRIQUE FACE A LA MONDIALISATION DU LIBRE-ÉCHANGE, UN AUTRE POINT DE VUE

(Lire nos Informations à la page 6)

INAUGURATION DU GRAND SÉMINAIRE MONSIEUR-LOUIS PARISOT SIS À TCHANVÉDJI (MONO)



La porte principale d'entrée du séminaire.

(Lire nos Informations à la page 8)

LE DEUXIÈME DIMANCHE DE PÂQUES S'APPELLERA DÉSORMAIS « DIMANCHE DE « LA DIVINE MISÉRICORDE »

Par un décret de la Congrégation pour le culte divin et la discipline des sacrements daté du 5 mai 2000 et publié le 23 du même mois par le Saint-Siège, le Pape Jean-Paul II a décidé de donner officiellement le nom de « La Divine Miséricorde » au deuxième dimanche de Pâques.

Ledit décret a établi en latin, l'insertion officielle de cette qualification dans le missel romain et dans le rite de la liturgie des heures.

Cette insertion fait suite à la canonisation, le 30 avril 2000 par le Pape Jean-Paul II, de la religieuse polonaise Sœur Faustine Kowalska. Morte à Cracovie en 1938, Sœur Faustine Kowalska est connue pour sa dévotion à la « miséricorde divine », et a affirmé avoir reçu du Christ Lui-même la demande que cette fête soit célébrée le dimanche qui suit Pâques. (apic / uned / pr)

L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE

MESURES SOCIALES DU GOUVERNEMENT EN FAVEUR DES TRAVAILLEURS : ENCORE DES EFFORTS À FAIRE

Réunis en conseil extraordinaire le vendredi 07 juillet 2000, les membres du gouvernement du Bénin ont examiné des mesures sociales destinées, selon le communiqué ayant sanctionné les travaux « à atténuer les effets des récentes hausses des prix des produits pétroliers sur le pouvoir d'achat et les conditions de vie de nos populations ».

Noble objectif qui mérite d'être salué. Car le peuple, depuis l'avènement de cette conjoncture pétrolière, ne cesse de crier sa désolation. Eu égard à cette situation, le conseil a décidé de mettre en œuvre la mesure suivante :

1 - Un crédit de quatre milliards (4.000.000.000) de francs cfa est inscrit pour subventionner la consommation de pétrole lampant en l'an 2000, à raison de quarante trois (43) francs par litre vendu à la pompe.

2 - Le paiement de la vignette et du Bic-vignette est suspendu pour tous les véhicules au cours de l'année 2000. Ceci se traduit par une subvention de un milliard cent millions (1.100.000.000) de francs cfa.

Le ministre des Finances et de l'Économie précisera les modalités pratiques de mise en œuvre de cette décision.

3 - Le gouvernement prend en charge les frais d'écologie pour les établissements primaires publics au titre de l'année scolaire 2000-2001, pour un montant de deux milliards (2.000.000.000) de francs cfa.

De même, il sera versé à la rentrée scolaire 2000-2001, une contribution de neuf cent cinquante millions (950.000.000) de francs aux budgets des associations de parents d'élèves des établissements publics d'enseignement secondaire pour assurer les rémunérations des vacataires.

La gestion de ces ressources sera assurée au niveau de chaque sous-préfecture par un comité comprenant :

- le sous-préfet ;
- les membres du Conseil consultatif ;
- quatre représentants des associations de parents d'élèves du primaire et du secondaire ;
- quatre représentants des syndicats des enseignants du primaire et du secondaire ;
- un représentant de l'association de développement de la sous-préfecture.

4 - S'agissant plus particulièrement des étudiants, dès la rentrée 2000-2001, cinq nouveaux autobus seront achetés au coût total de sept cent millions (700.000.000) de francs, pour faciliter leurs déplacements vers le campus universitaire d'Abomey-Calavi.

5 - Une subvention de cinq cent cinquante millions (550.000.000) de francs cfa est allouée aux budgets des comités de gestion des établissements sanitaires de

zone, de sous-préfecture et de commune pour assurer les rémunérations des personnels de santé.

La gestion de ces ressources sera assurée au niveau de chaque formation sanitaire, par son comité de gestion.

6 - Quant aux agents permanents de l'État, il leur est accordé à titre exceptionnel, des points d'indice à l'occasion de leur reversement dans la nouvelle grille salariale négociée avec des centrales syndicales.

Cette mesure se chiffre à un milliard huit cent millions (1.800.000.000) de francs cfa payables en l'an 2000.

En prenant acte du dernier compte rendu du ministre de la Fonction publique, du travail et de la réforme administrative sur les négociations en cours avec les centrales syndicales, le Conseil a approuvé les propositions des centrales syndicales relatives aux dispositions qui doivent permettre la mise en conformité de la loi 98-035 avec la décision DCC : 99-28 de la Cour Constitutionnelle.

Le Conseil a donc décidé de transmettre ces dispositions à l'assemblée nationale et en conséquence demandé au ministre des Finances et de l'Économie de payer les agents permanents de l'État à l'indice acquis au 31 décembre 1999 pour compter du 1er Janvier 2000.

7 - De même, pour encourager les femmes dans leurs activités génératrices de revenus, le Conseil a constitué un fonds de sept cent cinquante millions (770.000.000) de F CFA pour leur octroyer, de petits crédits. La gestion de ce fonds sera confiée à l'Agence de financement des initiatives de base (AGEFIB) et tout autre organisme de micro-crédit agréé par le ministère des Finances et de l'Économie.

Le ministre d'État chargé de la Coordination de l'action gouvernementale, du plan, du développement et de la promotion de l'emploi, le ministre de la Protection sociale et de la famille et le ministre des Finances et de l'Économie ont reçu des instructions pour une mise à disposition rapide des ressources, priorité étant donnée aux zones les plus désertées du pays.

8 - En faveur des jeunes diplômés sans emploi ou en fin d'apprentissage, il est prévu une série de mesures destinées à favoriser leur installation et l'acquisition des premiers équipements. Le Conseil a

alloué à cet effet un crédit de cinq cent millions (500.000.000) de francs cfa dont la gestion sera assurée par le Fonds de développement de la formation continue et de l'apprentissage (FDFCA).

Il convient de rappeler que le comité de gestion de ce fonds est composé de douze personnes, à savoir :

- quatre représentants du gouvernement,
- quatre représentants des employeurs dont la Fédération nationale des artisans,
- et quatre représentants des centrales syndicales.

Ainsi se trouve garanti l'accès équitable et impartial de tous les jeunes éligibles au bénéfice de ces facilités.

9 - Le Conseil s'est, par ailleurs, penché sur les conclusions du rapport de la commission nationale chargée d'évaluer le montant des pertes subies par les producteurs de coton au cours de la campagne 1998-1999 du fait de la mauvaise qualité des intrants.

Tout en poursuivant les investigations pour situer les responsabilités, le Conseil a décidé d'inscrire un crédit d'un montant de un milliard (1.000.000.000) de francs cfa pour dédommager partiellement les paysans victimes de cette déconvenue.

La gestion de ce crédit sera assurée par un comité national de cinq membres comprenant :

- un représentant du ministère du Développement rural ;
- un représentant du ministère des Finances et de l'Économie ;
- deux représentants de la Fédération des producteurs du Bénin ;
- un représentant de l'Association professionnelle des banques.

10 - Une subvention de trente millions (30.000.000) de francs est accordée aux associations de consommateurs qui sont, en réalité, les principaux acteurs du suivi de l'évolution au quotidien des prix dans une économie libérale.

Enfin, le gouvernement saisira l'assemblée nationale d'un collectif budgétaire pour permettre la mise en œuvre complète et diligente des mesures annoncées, et dont le coût total se chiffre à treize milliards quatre cent millions (13.400.000.000) de francs cfa, hormis la revalorisation

du prix du coton.

L'on se rappelle, en effet, que le 26 juin dernier, le Conseil des ministres en approuvant l'accord conclu entre les principaux acteurs de la filière que sont les producteurs et les égraineurs, a fixé comme suit, les nouveaux prix du coton :

- coton-graine 1^{er} choix 200 F/Kg ;
- coton-graine 2^{ème} choix 150 F/Kg ;
- engrais prix au comptant 170 F/Kg, prix à crédit 190 F/Kg ;
- insecticide : prix au comptant : 4.100 F/litre, prix à crédit 4.200 F/litre.

Pour terminer, le Conseil lance un appel à la société civile pour qu'elle s'organise afin de jouer pleinement son rôle dans la prise des décisions au plan économique et social. C'est dans ce cadre qu'il a été créé un ministère chargé de la promotion du mouvement associatif et des Bénévoles de l'extérieur. C'est pour la même raison que des subventions sont accordées chaque année aux organisations syndicales de travailleurs ainsi qu'à la presse privée, dans le souci de faire émerger des partenaires capables de participer, en toute indépendance, à l'animation de la vie publique et à l'exercice d'un dialogue social responsable.

Cotonou, le 7 juillet 2000

Le premier Secrétaire général adjoint du gouvernement,

Issa Kpans

Sans conteste, le gouvernement a essayé de réduire les effets pervers de la hausse des prix des produits pétroliers à travers les mesures qu'il a prises au cours de sa séance extraordinaire. Seulement, nombreux sont encore les Bénévoles et Bénévoles à se demander si le gouvernement Kérékou II ne jure que par le secteur public. La question reste de savoir la place du secteur privé dans la politique du gouvernement. Car tout porte à croire, selon le communiqué, que les revendications des travailleurs du secteur public semblent constituées pour l'instant la préoccupation immédiate du gouvernement. Les centrales syndicales pour leur part jugent ces mesures insuffisantes ne tenant aucun compte des revendications corporatives aussi bien à la fonction publique qu'au secteur privé. Ils entendent par conséquent maintenir la pression sur le gouvernement jusqu'à satisfaction complète de leurs revendications ; c'est dans cette perspective qu'elles ont décidé de marcher sur la présidence de la République le jeudi 13 juillet 2000. Bien qu'interdite par les autorités politico-administratives, cette marche que continuent de ruiner les travailleurs a pour objectif d'inviter le gouvernement à poursuivre ses efforts en vue de satisfaire toutes les couches sociales du pays sans exclusive.

Au gouvernement donc de prendre la mesure de ses responsabilités pour assurer la paix sociale dans le pays.

Guy Dossou-Yovo

"LA CROIX DU BENIN"

Rédaction et Abonnements
B.P. 105 - Tél. (229) 32-11-19
E-mail : lacroixbenin@excite.fr

Cotonou
(République du Bénin)

Compte :
C.C.P. 12-76
COTONOU

Directeur de Publication
BARTHELEMY

ASSOGBA CAKPO

Dépt. légal n° 902

Tirage : 4.500 exemplaires

Nous remercions tout spécialement les personnes qui souscrivent un
Abonnement de Soutien : 5000 à 8000 F CFA (50 à 80 FF)
Abonnement de Bienfaiteur : 10.000 à 15.000 F CFA (100 à 150 FF)
Abonnement d'Ami : 20.000 F CFA et plus (200 FF)
Changement d'adresse : 100 F CFA

TARIFS D'ABONNEMENTS par Avion

- Bénin	3.720 F CFA
- Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Niger, Mauritanie, Sénégal et Togo	4.680 F CFA
- Guinée	5.760 F CFA
- Gabon, Tchad, Congo (Brazza), Cameroun et R.C.A.	5.760 F CFA
- France	5.760 F CFA
- Nigeria, Gambie, Ghana, Liberia et Sierra Leone	7.560 F CFA
- Kinshasa (Zaire)	9.000 F CFA
- Kenya, Angola, Ouganda et Tanzanie	12.600 F CFA
- U.S.A.	9.480 F CFA 94,80 FF
- Amérique (Nord, Centrale, Sud)	10.200 F CFA 102,00 FF
- Europe (Italie, Allemagne Fédérale, R.F.A., Belgique, Espagne, Portugal, Suisse, Rome et Norvège)	8.520 F CFA 85,20 FF
- Canada	10.200 F CFA 102,00 FF
- Chine	12.600 F CFA 126,00 FF

Imprimerie Notre-Dame • Tél. (229) 32-12-07 • Fax : (229) 32-11-19 • E-mail : lacroixbenin@excite.fr
Cotonou (République du Bénin)

ÉCHOS DE NOS DÉPARTEMENTS... ÉCHOS DE NOS DÉPARTEMENTS

ATACORA - DONGA

PLANS STRATÉGIQUES DES DEUX DÉPARTEMENTS

Les travaux du comité de référence pour la validation des plans stratégiques des départements de l'Atacora et de la Donga, ont eu lieu le vendredi 7 juillet dernier dans la salle de conférence de la préfecture à Natitingou.

Dans l'élaboration des documents, fait-on remarquer, on retient des questions touchant entre autres à la vision à l'horizon 2010, aux obligations et implications pour les politiques sectorielles et territoriales ainsi qu'à la stratégie de mise en œuvre du plan stratégique de développement durable (PSDD) des deux départements concernés.

Intervenant à l'ouverture des travaux, le préfet du département M. Edouard André Ouin-Ouro, a souligné qu'avec la validation des documents d'ont-projets des plans stratégiques pour le développement de l'Atacora et de la Donga, on arrive ainsi au terme d'un long processus de planification régionale.

Mais, a-t-il ajouté, d'autres étapes et non des moindres, restent encore à franchir, à savoir : la légitimation et surtout l'approbation par le gouvernement du plan stratégique qui donnera une force juridique aux documents pour en faire un instrument d'orientation à l'échelle départementale.

L'importance de ce plan stratégique, a dit le préfet, réside dans le fait qu'il sera pour les maires, une source de données pour l'élaboration des plans communaux de développement, pour lesquels la préfecture de Natitingou a le privilège d'abriter depuis janvier dernier, le projet d'appui à la planification décentralisée.

ATLANTIQUE - LITTORAL

BAD : PRÊT DE 4,223 MILLIARDS CFA AU BÉNIN POUR L'ÉLECTRIFICATION

Le Fonds africain de développement (FAD) a accordé au Bénin le 28 juin dernier un prêt d'un montant de 6,33 millions de dollars US soit environ 4,223 milliards de F CFA. Cet important crédit est destiné à financer le projet d'électrification de 17 centres ruraux dans notre pays. L'accord de prêt a été approuvé par le Conseil d'administration de la Banque africaine de développement (BAD) au cours de sa réunion tenue le 28 juin dernier à son siège à Abidjan.

L'objectif du projet, indique-t-on de source proche du FAD, est d'améliorer les conditions de vie des populations rurales et le taux d'électrification du pays. Il vise plus précisément à électrifier 17 centres ruraux et à alimenter près de 7000 ménages en énergie électrique d'ici à l'an 2005. Le projet permettra également de promouvoir et de développer les activités économiques en milieu rural.

Les réalisations attendues du projet sont l'extension du réseau moyenne tension (MT) 20 KV par la construction de 204,4km de nouvelles lignes aériennes triphasées ainsi que la construction de 52,5 km de lignes basse tension (BT) et de 25,3 km de lignes mixtes. Il prévoit également la réalisation de 7000 branchements sociaux et l'installation de 400 foyers d'éclairage public. L'exploitation des réseaux MT et BT (basse tension) ainsi que la gestion des abonnés seront également améliorées grâce à ce projet.

Le prêt servira à financer l'intégralité des coûts en devises et une partie des dépenses en monnaie locale du projet dont le coût

total est estimé à 8,56 millions de dollars US soit environ 5,6 milliards de francs CFA. Il est remboursable en 10 ans y compris un différé d'amortissement de 10 ans.

Il faut rappeler que les opérations du groupe de la Banque au Bénin ont commencé en 1972. À ce jour, le montant total des engagements nets de la Banque s'élève à 398,75 millions de dollars US pour 53 opérations; les décaissements se chiffrent à 285,08 millions de dollars US. (Source FAD)

BORGOU-ALIBORI

INTOXICATION ALIMENTAIRE : 13 MORTS À PÉRÈRE

Une intoxication alimentaire a causé la mort de treize personnes dont cinq enfants à Sonou, commune rurale de Guingorou, dans la sous-préfecture de Pérère, a-t-on appris le samedi 8 juillet dernier de source sanitaire. On ne connaît pas jusqu'à présent les circonstances exactes de ce drame. Selon certains témoignages recueillis sur place, les victimes s'étaient avant le drame, rendues dans leur champ où elles ont effectué ce jour-là des travaux de semis. Mais leur travail terminé, elles ne se seraient pas lavées les mains avant de s'en servir pour la prise du repas. Apparemment, les versions données par les habitants de Guingorou concernant ces faits ne sont pas concordantes. Pour un de ces habitants, les victimes auraient consommé la pâte du reste de maïs qui a servi au semis. Pour d'autres encore, les intéressés auraient bu l'eau mise dans un bidon du produit phytosanitaire nivacrom 40 SCW.

Le drame a causé la mort de trois personnes sur le champ et dix autres sont décédées au centre hospitalier départemental du Borgou à Parakou.

Il est regrettable que des vies humaines soient ainsi sacrifiées simplement par ignorance des règles élémentaires d'hygiène. Si les produits phytosanitaires étaient mis à la disposition des paysans par des voies appropriées, cela devrait s'accompagner de conseils pratiques de leur utilisation pour éviter des déconvenues aussi graves à leurs utilisateurs. Priorité donc à la prévention des accidents du genre.

C'est sans doute dans ce souci que le comité national de lutte anti-tabac (CNLAT) en collaboration avec le ministère de la santé publique a organisé le 28 juin au samedi 1^{er} juillet dernier à Parakou dans le cadre de la journée mondiale de lutte contre le tabac une vaste campagne de sensibilisation sur les méfaits du tabac. Pendant quatre jours, l'équipe du CNLAT a touché presque toutes les couches socio-professionnelles de la circonscription urbaine de Parakou où la consommation de tabac est le plus élevée, selon un membre de l'équipe de sensibilisation.

MONO - COUFFO

DES MATÉRIELS ROULANTS POUR AMÉLIORER LA LOGISTIQUE DES COMPAGNIES DE GENDARMERIE

De graves événements ont mis à mal l'année dernière, la sécurité des personnes et des biens, particulièrement dans le département du Couffo. Alors que l'État est le premier garant de la sécurité publique, cette prérogative a semblé lui échapper un moment aux yeux des populations qui avaient à l'époque des raisons de penser que les pouvoirs publics avaient failli à leur devoir. Les populations sans défense subissaient alors la loi inique des bandits et autres malfaîtres qui les massacraient sans pitié. On connaît la suite, avec le surgissement du personnage chevaleresque du nom de Dévi-

adulé à tort ou à raison du public comme un sauveur, un messie.

Avec le retour de la situation à la normale dans ce département, il importe, le recul aidant, de remédier aux insuffisances et négligences qui auraient été à l'origine de ces événements (regrettables). Dans ce cadre, un effort est à faire en direction des structures compétentes ou spécialisées en la matière. Il s'agit de les doter de ressources humaines, matérielles et financières suffisantes et de qualité pour leur permettre de jouer efficacement leur rôle au service de la population.

Ainsi, le 7 juillet dernier, les compagnies de gendarmerie des sous-préfectures de Toviklin et de Klouékamé dans le département du Couffo ont reçu des mains du ministre de la Défense, M. Pierre Osho, un lot de matériels roulants destinés à faciliter aux agents de sécurité l'accomplissement de leur mission.

En fait, cette initiative du ministère de la Défense fait partie d'un programme d'ensemble qui couvrira toutes les unités territoriales de la gendarmerie nationale.

Plusieurs partenaires extérieurs sont partie prenante dans cette action de coopération. On peut citer notamment : le Fonds français d'aide et de coopération (FAC), et la coopération bilatérale de la gendarmerie française.

Au moment où les cas de vol à main armée, de trafic d'enfants et autres crimes crapuleux semblent perdurer dans notre pays, le renforcement appréciable des capacités d'intervention de nos unités de gendarmerie donnera sans doute à ces dernières une impulsion nouvelle et un rendement plus accru et performant.

OUÉMÉ - PLATEAU

LUTTE CONTRE LE TRAFIC D'ENFANTS : UN PLAN D'ACTION DES COMITÉS DE SOUS-PRÉFECTURE

L'attention continue de se porter sur le placement et le trafic d'enfants au Bénin.

Eh oui, ce sont là quelques-uns des maux qui minent le monde des enfants en Afrique et plus particulièrement dans notre pays.

Aussi, l'opinion publique tant nationale qu'internationale ne peut se permettre de prendre le risque de baisser sa garde face à ces atteintes graves à la dignité humaine qui rappellent les pratiques honteuses de la période de l'esclavage.

La pauvreté ambiante ne saurait en aucun cas justifier le trafic des enfants à des fins d'exploitation. C'est dire combien la lutte contre ce fléau anti-social sera âpre et longue. Qu'il vous souvienne, il y a de cela, environ un quart de siècle, le gouvernement béninois d'alors avait déjà couronné mars 1973, "dans le souci de décourager à l'avenir les forfaits de ce genre, décidé d'appliquer la loi dans toute sa rigueur. Ainsi, en ce qui concerne la traite des personnes et les enlèvements de mineurs, les coupables de tels actes s'exposent à des peines de prison allant de 2 à 10 ans, et parfois même à la peine de mort". Aujourd'hui, ce commerce abject est toujours florissant pour ses vils acteurs. Que faire alors ?

Pour l'instant, les membres des Comités locaux de lutte contre le placement et le trafic des enfants qui se sont réunis du 5 au 8 juillet dernier en séminaire de formation au Centre Songhai à Porto-Novo se sont séparés sur une note de satisfaction générale. Les participants, au nombre de 110 étaient venus des sous-préfectures de Zè, de Dogbo et d'Agbangzou. Le but principal

de cette formation était de permettre à ses bénéficiaires de mieux se familiariser avec le contenu de la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE) ratifiée par le Bénin en 1990.

Dans son discours de clôture, Mme Martine Agbota Zodéougan représentante du ministre de la Protection sociale et de la Famille a rappelé que la réalité du trafic des enfants dépasse le cadre des placements traditionnels. La prise de conscience des exigences de la lutte contre ce fléau constitue déjà, selon nous, un élément positif. Mais nul ne sera de trop pour aider à gagner cette bataille. C'est pourquoi Mme Martine Agbota a adressé ses vifs remerciements à l'UNICEF pour son appui constant, et à tous les acteurs en général qui ont œuvré pour le succès du séminaire.

Les participants ont formulé plusieurs recommandations finales dont celle par laquelle chaque sous-préfecture est invitée à élaborer le budget de mise en œuvre du plan d'action des sous-préfectures qui a été adopté à l'issue des travaux du séminaire.

ZOU - COLLINES

L'USINE FLUDOR-BÉNIN DE CANA : DE L'HUILE ALIMENTAIRE À BASE DE GRAINE DE COTON

L'occasion ne s'est pas encore présentée à nous pour déguster l'huile alimentaire produite à base de graine de coton par l'usine Fludor-Bénin de Cana, située à 9 km de Bohicon. Il est vrai qu'on juge l'arbre à ses fruits, selon un adage populaire. Mais sans attendre un tel test de qualité, nous pouvons à priori encourager le promoteur de cette usine qui a le mérite de donner du sens au slogan "consommons béninois". Car nul n'ignore que le développement de l'économie béninoise passe aussi par la transformation sur place de nos matières premières locales.

Témoignage de la sollicitude des autorités béninoises pour de pareilles initiatives entrepreneuriales, la visite, le 6 juillet dernier, du préfet du département du Zou, M. Barthélémy Dégouan à l'usine Fludor-Bénin de Cana. L'usine qui fonctionne depuis mars dernier, a une capacité de transformation de 200 tonnes de graines de coton par jour pour 50 tonnes d'huile et 100 tonnes de tourteaux.

L'usine emploie environ 150 agents et cadres. Fludor-Bénin a d'abord une vocation nationale, rien de plus normal. Une partie seulement de ses produits est destinée à l'exportation. Du moins, c'est la précision apportée par le chef du personnel de l'usine, Mme Marguerite Toudonou.

Le préfet Dégouan s'est réjoui de l'implantation de cette usine dans le département du Zou, car a-t-il souligné, l'usine Fludor-Bénin contribue à consolider la position de cette région comme pôle de développement. L'installation de cette usine permet en outre, a estimé le préfet de réduire en partie le problème de chômage des jeunes. Le préfet du Zou a saisi l'occasion qui lui est offerte pour déplorer l'incident malheureux qui est survenu dans l'usine quelques semaines auparavant, coûtant la vie à un ouvrier, M. Barthélémy Dégouan par conséquent invité les responsables de l'unité de production à mettre tout en œuvre afin de garantir la sécurité des travailleurs sur le site.

L'usine Fludor-Bénin est également en mesure selon ses responsables, de transformer les graines d'arachides, de karité et de soja.

Évariste Dèglà

CHRONIQUE DES TEMPS ANCIENS

UNE PETITE HISTOIRE D'IMUJA EN PAYS IDAASHA

Plusieurs vagues migratoires sont à l'origine du peuplement d'Igbo-Idaasha et de sa région. La migration responsable de la fondation du petit village d'Imuja fait partie, d'après nos informateurs, (1) des créations idaasha les plus anciennes. Elle serait même antérieure à l'arrivée des Oman Jagun, guerriers redoutables et princes intrépides venus du pays Egba (Nigeria) dominer à leur manière la région, sur le plan politique.

Peu nombreuses sont les études (2) sur cette localité située à 5 km au Nord-Est d'Igbo-Idaasha (3) en allant dans le village voisin d'Ileman: la première remonte à une demi-dizaine d'années; elle est d'Emmanuel Adékin Boko, auteur d'une excellente thèse sur le pays idaasha (4). Plus récente, la deuxième ne date que de juillet 1999, fruit des travaux du Bureau de recherches carnets villageois de Dassa-Zoumè (5). Ces essais ne manquent pas de mérite et constituent des initiatives à encourager pour une meilleure connaissance de l'histoire du pays idaasha. En dépit de leur qualité, ils ne sauraient nous dispenser d'autres travaux plus approfondis, tout étant question du regard que chacun projette sur une réalité.

Notre approche comportera trois parties: la première portera sur la fondation et le peuplement. La deuxième sur le domaine politique, la troisième traitant des données religieuses.

I — FONDATION ET PEUPELEMENT

La naissance d'Imuja est liée à une légende. En effet, ses fondateurs seraient sortis d'un trou à Oké-Agbanu (6), site légendaire par excellence en pays idaasha. C'est une colline caractérisée par d'énormes rochers et des grottes dont l'une porte, gravés des mains de la Providence (7), les 16 signes de base de l'oracle Ifa ou Fa. Nul ne sait depuis quand ce mystère se serait produit, et les premiers occupants de la région d'Idaasha seraient venus les trouver ainsi. Jusque vers le milieu du XX^e siècle, la plupart des initiés de cet oracle allaient encore à Oké-Agbanu pour y tester leurs connaissances en ce domaine.

Plusieurs ancêtres seraient sortis de ce site en même temps: certains fondèrent Awaya, d'autres Ifita (8), au moment où le troisième groupe est venu fonder Imuja sur une colline qui a pris dès lors, l'appellation d'Oké-Imuja. Le premier site d'occupation était donc sur la colline, pour des raisons de sécurité, et non au pied de celle-ci comme de nos jours. Pans de maisons en ruines, tessons de poterie et trous servant à moudre ou à écraser des céréales et des condiments sont quelques témoins matériels de l'existence d'une vieille unité résidentielle au sommet de la colline protégée par la divinité Yoyo qui y a encore son autel que nous décrivons plus bas.

L'origine de cette vieille cité dont l'ancienneté fait l'unanimité chez les dépositaires des sources orales est difficile à dater. Née avant l'invasion victorieuse des princes guerriers Oman Jagun (9), elle ferait partie des premiers villages du pays idaasha. La très courte liste des Bananja ou souverains d'Imuja (7 seulement) ne confirme pas à souhait cette ancienneté dont il est tant question; à moins que ce répertoire soit incomplet ou que les Bananja aient joui d'une exceptionnelle longévité au pouvoir. Sans rechercher une précision qui serait sujette à caution, cette fondation pourrait se situer entre le XVI^e et le XVIII^e siècle de l'ère chrétienne (10).

Pourquoi les mystérieux ancêtres se seraient-ils installés sur une colline et à cet endroit précis? C'est le problème du choix de la situation et du site qui se trouve ainsi posé. En effet, sans que le cas d'Imuja constitue une singularité, l'implantation sur des collines a constitué une stratégie de défense contre les envahisseurs en ces temps où l'insécurité est la règle. En outre, la zone, giboyeuse, est avantageuse par de petits lacs de terre qui se prêtent à merveille à une agriculture souvent de type jardinatoire. Mais le site offre un atout considérable. Si des trous ou couvercles de retenue d'eau (11) existent en quantité variable sur toutes les collines, Oké-Imuja fait partie de celles qui, dans la région, en possèdent certainement le plus. Cette donnée

hydrique favorable apparaît comme un facteur attractif de premier ordre auquel ont été sensibles les fondateurs de la localité, et qui mérite que l'on s'y attarde quelque peu, d'autant que les détenteurs des sources orales ne tarissent pas de précisions à cet égard. Malheureusement, les recherches menées jusqu'ici ont passé sous silence cette donnée fondamentale.

Ces excavations de retenue d'eau, de forme variée, avaient chacune son nom et ses caractéristiques propres: Ishuataa comme particularité de n'être qu'un petit puits, moins profond que la plupart des autres, et de n'avoir, contrairement à d'autres, aucun interdit, loin d'être pérenne, il fait partie des très rares puits d'eau périodiquement curés. Son nom vient de sa proximité (ishu) avec ataa, une essence végétale (12) nagubère encore abondante dans la région. Également sans interdit est le tandem shéshélé-ogbogodo que d'anciens ont tendance à dissocier pour en faire deux puits distincts l'un de l'autre. En fait, il ne s'agit que de la même dépression que se sépare en deux, un rocher. D'un côté, Shéshélé, de l'autre Ogbogodo. Ils forment en temps de pluies un seul et unique puits dont la baisse de niveau en saison sèche laisse naturellement apparaître deux points d'eau nettement séparés par un rocher de démarcation. Ogbogodo a l'avantage sur Shéshélé de ne pas tarir quelle que soit la saison.

Également étranger à tout interdit est Oyfin, puits large et pérenne, considéré pour des raisons qui nous échappent, comme étant plus spécifiquement celui du souverain d'Imuja. L'interdit de l'eau du grand Odo-Ajasin, également destinée à la consommation courante, connaît de ce point de vue, de bien curieuses restrictions alimentaires: autorisée comme bœuf, elle est interdite pour la cuisson des aliments car elle ne saurait faire bon ménage avec de l'huile; en outre elle, n'est réservée que pour l'usage des seuls habitants d'Imuja, car son exportation en dehors du village est un interdit. À ce sujet, l'on raconte d'ailleurs qu'un jour, une personne âgée du village, du nom de Kabasi, se serait rendu dans sa belle-famille dans le village d'Ileman alors en proie à un manque cruel d'eau, avec une gourde d'eau de ce puits. Au moment de la vider dans la jarre, aucune goutte de celle-ci n'en est sortie. Pén de peur, il retourne au pas de course au bord d'Odo-Ajasin dans lequel il déverse le contenu de la gourde. Par ailleurs, la largeur de ses bords a conduit les habitants à y poser un tronç de l'arbre Ashinshinrin ou Prosopis Africana qui y est toujours et que le niveau particulièrement élevé de son eau en temps de pluie recouvre entièrement. C'est sur ce bois que l'on se tient debout généralement, pour y puiser de l'eau, une eau qui ne tarit d'ailleurs pas.

Un autre puits sans interdit est Estéala ou puits de bœuf. Il est ainsi appelé à cause des trous faits dans le rocher, à proximité, et dont la forme rappelle à s'y méprendre, les traces laissées sur le sol par des sabots de bœuf (13).

Un seul de ces points d'eau a la singularité de porter le nom d'une personne. C'est Odo-Ajiboyé ou puits d'Ajiboyé. Celui-ci est une ancêtre si puissante dans les pratiques occultes qu'il a accompli beaucoup de miracles. Cette retenue d'eau en est une, puisqu'elle doit son existence à cet héros des temps mythiques qui l'aurait fait apparaître brusquement un jour, sans qu'elle ait été creusée par une main humaine. Elle a pour interdit tout contact avec une partie quelconque (racines, feuilles, écorces, bois, fleurs et fruits) de l'arbre Igbesin. Il est même interdit d'apprêter avec son eau une infusion ou une décoction à base de cette plante. L'on raconte qu'un jour, un individu était allé puiser de l'eau dans Odo-Ajiboyé avec une gourde contenant quelques feuilles d'Igbesin. Celle-ci a disparu mystérieusement dans l'eau qui s'est mise à bouillir instantanément. Odo-Ajiboyé est en colère! Des cérémonies faites

pour l'apaiser ont permis à la gourde de réapparaître aussitôt, et d'éviter d'autres ennuis à l'auteur de la rupture d'interdit.

Plus qu'un simple point d'eau, Odo-Osha fait partie de l'univers religieux des habitants d'Imuja. Il est sous l'autorité d'Osha, une divinité, d'Ob son nom d'Odo-Osha ou puits d'Osha. Son autel était à proximité avant qu'il ne soit ramené au pied de la colline lorsque le village y a été reconstruit depuis la fin de l'insécurité jadis entretenue par les invasions des troupes yoruba et aboménnes et sur l'insistance du colonisateur français. De consommation courante, son eau a aussi une valeur lustrale: elle entre nécessairement dans les libations et cérémonies destinées à cette divinité à possession, dont les adeptes parlent une langue de couvent différente de la langue ordinaire de communication qu'est éddé idaasha. Elle n'a pas, avec son puits, d'interdit. Dans un autre ordre d'idées, elle a pour fonction, la résolution des problèmes de toutes sortes dont plus particulièrement celui de la stérilité, masculine ou féminine. Divinité poliaide, elle est cependant relativement moins puissante et moins sollicitée que Yoyo, divinité protectrice de la cité. Contrairement à cette dernière, elle ne se manifeste aux populations sous aucune forme. Telles sont les principales sources ou retenues d'eau à Oké-Imuja dont les habitants n'ont jamais manqué d'eau, non pas seulement parce qu'il y en avait à suffisance, mais parce que l'on savait l'utiliser et surtout la gérer. En effet, il a existé une véritable politique de gestion des ressources hydriques ici.

Capitale, encore plus utile en temps de guerre où le village peut être assiégé à tout moment (14) qu'en temps de paix où l'on peut la trouver ailleurs, l'eau fait l'objet d'une réglementation officielle qu'est chargée d'appliquer un responsable dont le nom de fonction est Ashikpa; mais il est, lui, chargé de la gestion de l'eau, car il y a également un Ashikpa pour l'organisation des funérailles dans le village, un autre pour sa sécurité, les travaux d'entretien agricole sont supervisés aussi par un Ashikpa. Celui de l'eau, qui a une bonne connaissance des ressources hydriques et de la variation de leur niveau, sait à quel moment fermer un puits ou ouvrir un autre, ou d'autres, en fonction de l'abondance de l'eau ou de sa pénurie saisonnière surtout en temps de sécheresse. Fermer un puits, en ouvrant un autre, ont cependant des significations particulières ici. Il suffit qu'Ashikpa place un bâton de n'importe quel essence végétale en travers du sentier qui conduit à un puits et qu'il l'annonce publiquement aux villageois pour que ce dernier soit considéré comme fermé et que chacun s'interdise de s'y aventurer. Il est ouvert quand il enlève le bâton et apporte la nouvelle à la communauté.

Lorsque les habitants ont abandonné Oké-Imuja pour venir vivre dans la plaine, ils y ont amené d'autres puits qui les dispensent de recourir quotidiennement aux anciens. Le village a connu au XX^e siècle des périodes difficiles d'approvisionnement en eau, à cause du tarissement des deux points d'eau de la plaine, à savoir Iwolé et Mannu. Alors, les anciens puits d'Oké-Imuja reprennent du service provisoirement pour la grande satisfaction des gens d'Imuja et de ceux des villages voisins comme Ileman, Ijagbo, Iulé, etc., qui viennent se joindre à eux, pour y puiser leur part d'eau.

Contrairement à Iwolé, Mannu a plusieurs interdits. S'il n'est pas permis à quiconque de s'y rendre avec des casseroles ou des marmites noircies par le feu (15), la femme en règle et la nourrice jusqu'à trois mois, doivent s'abstenir de s'en approcher, pour ne pas s'attirer ses foudres (16).

Capitale, l'eau contenue dans de nombreux trous a été un puissant facteur d'attraction, de fixation et de stabilisation des vagues migratoires responsables de la création et du peuplement

d'Imuja. Des études ultérieures devraient poursuivre les investigations sur la question de l'eau dans ce village, comme ailleurs en pays idaasha, en insistant sur la description de ces retenues d'eau, en mettant toujours l'accent sur la manière dont le pouvoir politique les gère au sein d'une politique globale de la cité.

NOTES

(1) Il s'agit de ceux dont les noms suivent, interrogés à Imuja les 31 mars 2000 et 6 avril 2000.

ALAGBÉ Dorothée, né vers 1915, menuisier, quartier Ishuataa à Imuja.

BALOGHSA Julien, né vers 1920, cultivateur, quartier Asala à Imuja.

EZIN André, né vers 1933, couturier, quartier Asala à Imuja.

KOSTY Adrien, né vers 1908, blanchisseur et jardinier, quartier St-Joseph à Igbo-Idaasha.

OGBONKOTAN Pierre, né vers 1953, instituteur, quartier Atinsa à Imuja. Il est l'actuel Bananja, intronisé sous le nom de royal de Bananja Kpiti.

OKANBABA Léonard, né vers 1955, chasseur, quartier Olutari à Imuja.

OKUNMANSU Marc, né vers 1937, pompiste à Goyo ou Niger, quartier Asala à Imuja.

SOGU Élériel, né vers 1937, cultivateur, quartier Olutari à Imuja.

Nous mettons cette occasion à profit pour les remercier tous de leur disponibilité et de leur ouverture d'esprit. Nous avons cependant contracté une très lourde dette de reconnaissance à l'endroit de Dieudonné Awo, jeune historien originaire de cette localité, qui a su créer les excellentes conditions de réalisation aidant également à vaincre tous les obstacles qui se sont dressés sur notre chemin. Que soit également remercié son oncle, Ogbankotan Pierre, l'actuel Bananja, qui n'a ménagé ni son temps, ni ses efforts pour nous organiser efficacement la collecte des sources orales qui constituent la trame même de cette nouvelle approche de l'histoire d'Imuja. Nous gardons un souvenir inoubliable de l'accueil fraternel qu'il nous a réservé.

(3) Le nom authentique est bien Igbo-Idaasha que les ressortissants de l'aire culturelle ajatado appellent, eux, Dasa-Zoumè.

(4) BOKO (E. A.): Contribution des Idaasha au développement de la culture yoruba du XVII^e au XIX^e siècle.

Thèse de doctorat de 3^eme cycle en histoire, Université Nationale de Côte d'Ivoire, FLASH, 1995.

(5) Le Bureau de Recherches Carnets Villageois, AC/D - Histoire d'Imuja, In La Voix des Collines, Bimensuel de l'Association Culture, Communication et Développement, 1^{re} année, N° 001, juillet-août 1999, p. 4.

(6) Voir également à ce sujet: BOKO (E. A.) Op. cit. 1995, p. 4 et La Voix des Collines, N° 001, juillet-août 1999, p. 4.

(7) Cela fait partie des croyances populaires en pays idaasha.

(8) Toujours en pays idaasha. Ifita, plus particulièrement, mériterait une grande étude historique.

(9) Ijéhan et Mamankun auraient précédé les Oman Jagun dans la région idaasha, tard venus, ces Egbo d'origine s'imposèrent politiquement à leurs prédécesseurs. C'est en leur sein que sont, en principe, choisis l'Oba, et Jagun le chef suprême résidant à Igbo-Idaasha même où il a son palais.

(10) Si l'on doit tenir compte de la thèse d'Emmanuel Akin BOKO, l'on ne saurait remonter plus loin que le XVII^e et XVIII^e siècles pour les plus anciens villages idaasha (Boko (E. A.): Op. cit. 1995).

(11) Il n'est pas des marigots à proprement parler.

(12) Nous n'avons malheureusement pas pu identifier scientifiquement cette plante.

(13) Il s'agit tout simplement d'un rapprochement analogique.

(14) D'après les renseignements précis et fiables d'André KOSTY, Imuja a en connaître trois mois d'un siège extrêmement que lui a imposé Abomey. Il n'en a d'ailleurs question plus bas.

(15) Il s'agit en fait de récipients ayant servi pour la cuisine.

(16) Il faudrait comprendre par ces multiples précautions, des soucis d'hygiène.

À suivre

A. Félix IROKO

UN PEU DE DISTRACTION

LES NOMBRES CROISÉS ENTIERS POSITIFS N° 4 / 2000

1	2	3	4	5	6	7	8	9
14	+	=	-	=	18			
-	+	-	-	+	-			
-	-	=	+	6	=	a		
=	=	=	=	=	=	=		
+	+	=	18	=	=			
+	+	+	+	+	+			
+	8	=	-	=	=			
=	=	=	=	=	=			
20	+	b	=	-	=	=	24	

RÉSOLUTION

Effectuons les opérations de la 9^{ème} colonne et de la 9^{ème} ligne : on en déduit les valeurs de toutes les autres cases en fonction de a et b comme l'indique le tableau A ci-contre.

La 1^{ère} ligne donne $a-6 \geq 1$ ou $a \geq 7$

La 9^{ème} colonne impose $a \leq 17$. On a donc :

$7 \leq a \leq 17$ soit onze valeurs possibles

La case (3-3) donne $b-a-6 \geq 1$ soit

$b \geq a+7$ Et comme la plus petite valeur de d est 7 ou $a \geq 14$, condition qui ne contredit pas la case (3-1).

Par la case (5-1) il vient : $b \leq 25$. Finalement $14 \leq b \leq 25$ soit douze valeurs possibles pour b.

Pour $a = 7$, b prend douze valeurs soit 12 solutions ; pour $a = 8$, b prend 11 valeurs et donne 11 solutions ; ainsi de suite jusqu'à $a = 17$ où on obtient 2 solutions. Le nombre total N de solutions est donc égal à la somme des nombres entiers successifs depuis la valeur 2 jusqu'à la valeur 12.

TEXTE DE PRÉSENTATION

Le jeu consiste à compléter les cases vides par des nombres entiers positifs supérieurs ou égaux à 1 ainsi qu'à trouver pour les lettres des valeurs entières positives supérieures ou égales à 1 de façon à effectuer les opérations dans l'ordre indiqué, aussi bien horizontalement que verticalement.

INDICATIONS

— Montrer que :

* a ne peut prendre que onze valeurs. Lesquelles ?

* b est nécessairement supérieur à a et ne peut prendre que douze valeurs. Lesquelles ?

* Ce jeu admet 77 solutions.

1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	14	+	a-2	=	$\frac{12}{+a}$	-	a-6	= 18
2	-	+	-	-	-	+	-	-
3	$\frac{b}{-12}$	-	$\frac{b-a}{-6}$	=	a-6	+	6	= a
4	=	=	=	=	=	=	=	=
5	26-b	+	b-8	=	18	-	a	= 18-a
6	+	+	+	+	+	+	+	+
7	b-6	+	8	=	2+b	-	$\frac{b-a}{-4}$	= a+6
8	=	=	=	=	=	=	=	=
9	20	+	b	=	20	-	b-4	= 24

$N = \sum_{p=2}^{12} p = S-1$ où S désigne la somme des douze premiers entiers ; et on sait

$$\text{que } S = \frac{13 \times 12}{2} = 78.$$

Donc $N = 77$: il y a 77 solutions à ce jeu.

À titre d'exemples, quelques solutions dans notre prochaine livraison

REPONSE AU JEU

SCRABBLE DU BENIN N°2

paru dans notre livraison n°751 du 30 juin 2000



ET VOTRE REABONNEMENT !

FAÇONS DE PARLER

AUTOUR D'UN MOT

Édulcorer

Le mot a une racine "dulcis", doux. Édulcorer une boisson c'est l'adoucir en y ajoutant du sucre ou du sirop. Dans le langage figuré, édulcorer un discours violent, c'est l'adoucir en l'affaiblissant dans son expression.

Certaines personnes au régime vont se servir d'édulcorants de synthèse pour sucrer leur café, donc en avoir la saveur douce grâce à des produits sucrants mais qui ne contiennent pas de sucre. Le goût mais sans les calories.

vous tourner vers un moniteur dont le style vous frappe c'est-à-dire un style qui vous surprend. Sur votre ordinateur, vous pourrez rétablir ou annuler la frappe si vous vous êtes trompé et votre texte se rétablira ou s'annulera. Au Québec, si vous gagnez le gros lot à la loterie, on dira que vous avez frappé le jack-pot et auquel cas vous pourrez célébrer l'événement avec du champagne bien frappé. Une opération moins dangereuse que la force de frappe militaire, c'est-à-dire les armements militaires que possèdent la plupart des pays.

DES MOTS D'AUJOURD'HUI

Cybernétique

Née dans les années 50, avec les premiers robots puis sous l'impulsion de l'informatique, la cybernétique est la science constituée par l'ensemble des théories relatives au contrôle, à la régulation et à la communication dans l'être vivant et la machine. Science en devenir, la cybernétique fait les beaux jours des romans et des films de science-fiction.

Avec le développement des mondes virtuels nous découvrons les cybermondes, mondes lointains situés dans le cyberspace qui recouvre un espace aussi grand que notre imagination ; quant aux cybercafés, ils permettent à chacun de s'initier à l'exploration d'Internet autour d'un verre mais avec des copains situés au fin fond de l'Alaska ou de la forêt équatoriale à des milliers de kilomètres de là !

DES MOTS ET DES FAUTES

Ne pas confondre ban et banc.

Tout le monde, après une bonne promenade en ville, peut apprécier de s'asseoir sur un banc public peut-être à côté de ces amoureux que chante Georges Brassens. Rien à voir avec les bans qu'il sera nécessaire de publier, à la mairie, avant de vous marier et qui sont des publications officielles qui annoncent votre prochain mariage. Si vous avez la chance de gagner une course par exemple, quelqu'un pourra demander que l'on vous fasse un ban, c'est-à-dire que l'on vous applaude voire que l'on vous ovationne. À l'inverse, être mis au ban de la société, c'est être tenu à l'écart, être banni de la société. Ceux qui sont en rupture de ban enfreignent le jugement de bannissement qui les frappe.

DES MOTS VENUS D'AILLEURS

Un saltimbanque

Comme beaucoup de mots du théâtre et du cirque, le mot saltimbanque vient de l'italien "saltimbocco", "saute-en-bac". Le saltimbanque faisait des tours d'adresse, de souplesse et des acrobaties en public. Il pouvait être équilibriste, funambule ou batteur. Par extension, à notre époque, le mot s'applique à une personne qui se produit en public et présente un spectacle : le saltimbanque d'aujourd'hui peut être comédien, chanteur, danseur et pour quoi pas présentateur de télévision.

AUTOUR D'UN MOT

Truquer

Que l'on fasse preuve d'astuce, de ruse ou que l'on utilise un stratagème assurément, on possède un truc donc on est passé maître dans l'art de truquer c'est-à-dire de tromper. Le mot truc naît dans la langue provençale au XII^e siècle par le truchement du verbe trucar qui signifie "cogner". Avoir un truc c'est une façon d'avoir de l'habileté dans un métier ou un art d'adresse comme la prestidigitation par exemple.

Le mot est repris au XVIII^e siècle et le verbe truquer naît au XIX^e siècle.

JEU DE MOTS

La nosographie est :

— l'écriture des cartes marines ?

— la description et la classification des maladies ?

— un appareil qui sert à identifier les écritures ?

Réponse : la description et la classification des maladies. (Racine : du grec "nosos" = la maladie).

À PROPOS DE...

D'une frappe à l'autre.

Si vous savez bien jouer au tennis, vous savez sans doute comment frapper la balle sinon vous pouvez toujours

Truquer quelque chose signifie de façon générale tricher par l'utilisation de procédés malhonnêtes. On peut truquer, falsifier un tableau ou un meuble pour le faire paraître plus ancien par exemple. On peut truquer des dés (ou les piper) ou encore des cartes en les biseautant. Mais on peut aussi truquer un combat de boxe ou des élections en les arrangeant de façon à obtenir le résultat souhaité.

Par ailleurs, Terminator et James Bond ne seraient pas des héros aussi passionnants sans les truccages spectaculaires de leurs films car c'est au théâtre ou au cinéma que les truccages sont les plus intéressants et aussi les plus admis. Loin d'être truquer, le truquiste, au cinéma est passé maître dans les truccages que l'on appelle de façon plus générale effets spéciaux.

Citations

D'Ahmadou Kourouma, écrivain ivoirien :

"Les soleils des indépendances s'étaient annoncés comme un orage lointain... Comme une nuée de sauterelles, les indépendances tombèrent sur l'Afrique à la suite des soleils de la politique !" (Extrait de Les Soleils des indépendances).

Proverbes

— "L'œil et l'ami... la moindre chose suffit à les blesser". (proverbe éthiopien).

— "Oublier ses ancêtres, c'est être un ruisseau sans source, un arbre sans racines". (proverbe chinois).

CULTURE — DEVELOPPEMENT

L'AFRIQUE FACE À LA MONDIALISATION DU LIBRE-ÉCHANGE, UN AUTRE POINT DE VUE

par Gilles Olakoualé YABI

Dans ses parutions des 17 décembre 1999 n° 739, 31 décembre 1999 n° 740 et 14 janvier 2000 n° 741, « La Croix du Bénin » publiait un article de l'abbé Jean Joachim Adjovi intitulé : « L'Afrique face à la mondialisation du libre-échange » décliné en trois points :

- I — Questions de vocabulaire.
- II — La Banque Mondiale, vecteur du libre-échange en Afrique et
- III — Entre mondialisation et marginalisation, quelle Afrique ?

Cet article très bien documenté présente l'intérêt de poser un certain nombre de questions capitales pour les pays africains en ces temps où la mondialisation est un terme en vogue, soulevant inquiétudes, incertitudes ou passion. Le seul fait de se livrer à une réflexion sérieuse sur le positionnement de l'Afrique dans ce processus de mondialisation et de soumettre cette réflexion à un public aussi large que possible est admirable et ce d'autant plus que les débats politiques souvent sans intérêt occupent davantage les colonnes de nos journaux que les échanges d'idées sur les questions de fond. Le présent article se veut une contribution au débat sur l'Afrique face à la mondialisation du libre-échange et propose une lecture alternative à celle de l'abbé Adjovi en reprenant les principales questions auxquelles il s'attaque.

I — LE LIBRE-ÉCHANGE : GAINS THÉORIQUES ET GAINS RÉELS

L'abbé Adjovi pose assez clairement dans le premier point de son article les concepts de libéralisme, de libre-échange, de mondialisation et de mondialisation du libre-échange. Il y a un certain consensus sur les définitions de ces différents concepts, les oppositions apparaissent quand il s'agit de savoir si le libéralisme, le libre-échange qui en est un sous-produit et enfin la diffusion mondiale du libre-échange à travers le processus de mondialisation sont des options bénéfiques ou non au développement des pays qui les adoptent, en particulier pour les pays africains qui sont, à l'heure actuelle, les moins connectés à l'économie mondiale. La critique du libre-échange de l'abbé Adjovi et l'exhortation des Africains au rejet de cette option se retrouvent surtout dans le troisième point de l'article (*La Croix du Bénin* n° 742 du 14/01/2000). Les critiques peuvent se classer en deux catégories, une série de critiques du libre-échange qui relèvent de l'analyse économique et une autre série de critiques qui relèvent davantage de l'opinion et se fondent sur la défense de valeurs africaines qui seraient menacées par l'adoption du libre-échange. Nous reprenons dans cette partie la première série de critiques et montrons qu'elles sont discutables.

L'abbé Adjovi commence par indiquer que le taux de croissance annuel moyen des pays de l'OCDE (pays développés), a

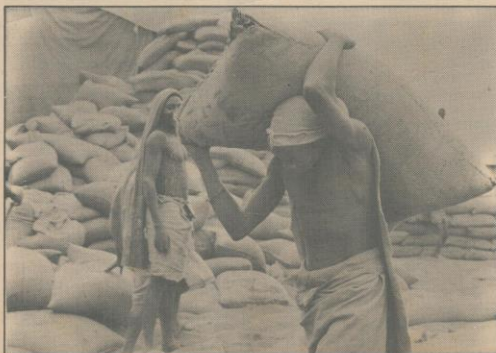
baissé depuis l'accélération de l'ouverture de leurs frontières aux biens et services extérieurs à cette région. Ce taux de croissance est passé de 5,2% en 1961-69, à 3,9% en 1970-79, à 2,6% en 1980-89 et 2,1% en 1990-96. Est-ce que cette simple observation peut nous apprendre quelque chose sur l'impact de l'ouverture commerciale sur le taux de croissance économique dans ces pays ? La réponse est négative parce qu'une corrélation statistique entre deux variables n'implique aucun lien de causalité entre ces deux variables. En science économique comme dans les autres sciences, on raisonne « toutes choses égales par ailleurs », ce qui veut dire qu'on ne peut pas dire que le libre-échange pratiqué par les pays de l'OCDE ait eu un impact négatif sur leur croissance économique à partir de la seule corrélation statistique puisqu'on ne tient pas compte de l'effet de toutes les autres variables qui déterminent le taux de croissance d'une économie. La théorie économique procure une explication assez intuitive de la baisse en longue période du taux de croissance économique des pays les plus développés. À mesure que le capital physique s'accumule dans une économie à la suite d'investissements, la contribution marginale du capital physique à la croissance de la production est de plus en plus faible. L'effet sur la croissance de la dixième unité de capital accumulée sera donc inférieure à l'effet de la première unité de capital. Étant donné que les pays de l'OCDE ont investi énormément et donc accumulé progressivement un stock important de capital, il n'est pas étonnant que leur taux de croissance économique ait progressivement baissé, les investissements dans les années 1960 contribuant relativement davantage à la croissance que les investissements dans les années 1990. De plus, et ceci est une conséquence de l'argument précédent, il est plus facile d'afficher un taux de croissance de 10% quand on part d'un niveau de production prodigieusement bas que

lorsqu'on part d'un niveau de production déjà très élevé. Étant donné le niveau de la richesse des pays occidentaux dans les années 1970, il était évident que ces pays ne pouvaient maintenir le même taux de croissance que dans l'après-guerre. La corrélation entre ouverture commerciale et baisse du taux de croissance économique ne peut en aucun cas logiquement donner lieu à une interprétation en termes de causalité. D'autre part, les analyses économiques qui tiennent compte de l'évolution des autres déterminants du taux de croissance tendent à montrer que les pays les plus ouverts au plan commercial ont connu des taux de croissance plus élevés que les pays à faible ouverture commerciale. Les analyses statistiques même sophistiquées présentent des insuffisances et on peut toujours les contester. Toujours est-il que les pays en développement qui ont amélioré leur niveau de vie de manière significative dans ces quarante dernières années sont les pays d'Asie de l'Est et du Sud-Est qui ont justement axé leurs politiques sur la promotion des exportations, donc sur l'ouverture au reste du monde. On pourra toujours dire que ces pays ont connu une grave crise financière et économique récemment mais il reste que même après les immenses dégâts de cette crise, les conditions de vie des populations de ces pays sont de très loin meilleures à celles des populations africaines.

Revenons à l'argumentation théorique que propose l'auteur. Il indique que « le libre-échange sépare géographiquement, culturellement, psychologiquement, la production de la consommation de biens et services... ce faisant, le libre-échange dissocie l'offre de la demande et se préoccupe presque exclusivement de la première... et si la demande globale se trouve réduite on est conduit à terme à une stagnation de la production et de la croissance ».

L'échange implique de fait une séparation géographique de la production d'un bien et de sa consommation. Ceci dit, on ne voit pas vraiment en quoi cette séparation géographique pose un problème à partir du moment où il s'agit d'un échange volontaire. Celui qui achète un bien, que ce dernier ait été fabriqué dans son pays ou non, exprime la correspondance de ce bien à un besoin personnel dont il est le seul juge. Le bien qu'il acquiert ne correspond peut-être pas à un besoin que la société dans laquelle il vit considère comme noble ou efficace mais on ne voit pas pourquoi ce serait la société qui déciderait des besoins des individus libres et donc des biens que ces individus devraient acheter. C'est l'individu dans sa liberté de choix qui se trouverait menacé. Il y a donc peut-être séparation culturelle et psychologique entre le producteur et le consommateur parce qu'ils vivent dans des aires géographiques et culturelles différentes mais il n'y a manifestement pas d'inadéquation culturelle et psychologique entre le bien acheté par le consommateur et le besoin individuel qu'il exprime puisqu'il procède à l'échange de façon volontaire. L'auteur poursuit en indiquant que « la conception des produits par les firmes multinationales intègre les données culturelles et psychologiques des nations d'origine de ces firmes. L'utilité de ces produits n'est donc pas universelle ». On peut contester ce point de vue en deux points. Le premier est que les firmes multinationales, même si leurs services de recherche et développement sont souvent localisés dans le pays d'origine, conçoivent leurs produits en intégrant les caractéristiques des marchés auxquels elles s'adressent. Il est évident que si elles ne le faisaient pas, elles courraient le risque de proposer des produits complètement décalés par rapport aux besoins des consommateurs et donc de ne pas vendre. L'exemple le plus simple est celui de l'industrie automobile. Les grands constructeurs mondiaux ne proposent pas les mêmes voitures en Europe, en Amérique du Nord et en Afrique parce qu'ils savent très bien que les besoins sont différents aussi bien en termes de design, de gamme que de solidité et d'adaptation aux conditions de circulation différentes d'une région à l'autre. La mondialisation des firmes n'implique donc pas automatiquement une uniformisation des produits proposés. Évidemment, la différenciation sera plus ou moins nécessaire selon la nature du produit concerné.

Le deuxième point est relatif au concept d'utilité qui demande à être précisé. Pour l'auteur, les biens produits dans les pays développés ne seraient pas utiles aux consommateurs africains parce qu'ils n'intégreraient pas les données culturelles de ces derniers. L'utilité en économie n'a pas la même acception que dans le langage courant. Dans ce dernier le bien utile est celui qui permet de satisfaire un besoin considéré comme réel par la société. Ainsi, l'eau ou les biens alimentaires sont à l'évidence des biens utiles pour l'individu tandis qu'on peut douter de l'utilité d'un téléphone mobile pour prendre un exemple symbole de la société



CULTURE — DEVELOPPEMENT

achevée de consommation. Le fait est que cette distinction n'a aucune implication majeure pour l'analyse économique. À partir du moment où l'individu échange son argent contre un produit et ce volontairement, le bien acquis correspond de fait à un besoin individuel et la valeur précise attribuée par l'individu à la satisfaction de ce besoin est le prix payé pour ce bien. Une fois de plus, l'individu est libre et s'il préfère se priver d'eau par exemple pour avoir un téléphone mobile, on peut le juger insensé mais on ne peut pas lui imposer une priorité dans ses besoins. Notre propos n'est pas de défendre l'adoption par les Africains des modes de consommation occidentaux, ce qui consiste effectivement en un mimétisme qui peut se révéler économiquement dommageable. Étant donné la différence de niveau de vie entre les Occidentaux et les Africains, le mimétisme conduirait à un niveau de consommation en Afrique incompatible avec le niveau de vie moyen des Africains, ce qui se traduirait au niveau agrégé par un déficit d'épargne privée. Or c'est l'épargne privée qui permet de financer les investissements qui sont les premiers facteurs de croissance économique. Notre propos est de dire que le problème du mimétisme de consommation n'est pas le problème majeur pour les économies africaines et ne saurait être utilisé comme argument principal contre le libre-échange. Le libre-échange n'oblige pas les Africains à acquérir des biens qu'ils ne désiraient pas, il implique simplement qu'un Africain qui aurait envie et aurait les moyens d'acquérir un bien quel qu'il soit ne serait pas contraint de ne pas le faire par une puissance publique qui déciderait à sa place de ce qui est bien pour lui. Beaucoup de pays africains ont fait dans le passé le choix d'une politique dite de substitution aux importations, politique qui s'est traduite par une multiplicité de droits de douane et de quotas censés influencer la structure de production et de consommation des populations. Ce type de politique s'est révélé inefficace et désastreux. La conséquence a été la mise en place d'économies de rentes de position dans lesquelles les plus influents pouvaient obtenir de manière illicite des licences d'importation alors que la masse des populations se trouvait confrontée à une économie de pénurie, il n'y avait plus aucune raison de produire pour avoir des revenus puisqu'on ne pouvait trouver sur le marché les biens dont on avait besoin.

La critique du libre-échange consiste aussi à dire que celui-ci se préoccupe uniquement de l'offre et qu'il y a incompatibilité entre la compression des salaires induite par les politiques libérales et la promotion du libre-échange. L'analyse du libre-échange au niveau théorique par Smith, Ricardo et les économistes libéraux se situe effectivement dans une logique d'offre. Mais l'offre et la demande globales ne peuvent être conceptuellement dissociées. Une économie qui réussit à accroître significativement sa production de biens et de services crée de fait des richesses supplémentaires au niveau national. Le supplément de richesses créées se traduit par la distribution de revenus aux agents économiques qui en sont à l'origine. La majeure partie de ce supplément de revenus se traduit ensuite en supplément de consommation globale et donc en accroissement de la demande. Si une politique d'ouverture commerciale permet d'accroître la production nationale, elle permet de fait d'accroître les revenus



aggrégés et donc la demande globale. Il y a sans doute une double insuffisance de l'offre et de la demande dans les économies africaines mais l'insuffisance de la demande n'est qu'une résultante de l'incapacité de ces économies à produire des richesses supplémentaires. Le seul moyen d'accroître la demande est donc d'adopter des politiques qui permettent d'accroître l'offre. Dans l'article, l'auteur insiste sur la consommation par les Africains de produits occidentaux résultant du libre-échange. En fait, le libre-échange, c'est surtout la possibilité pour les pays africains de produire pour les marchés étrangers et c'est à ce niveau que se situent les avantages théoriques et bien réels de l'échange.

Au niveau théorique, le gain du libre-échange tient au concept de l'avantage comparatif. Ce concept signifie que chaque pays a intérêt à se spécialiser dans ce qu'il sait faire de mieux. Ceci dit, la théorie ne dit pas que le gain à l'échange sera identique pour chacune des parties de l'échange, elle dit seulement que la situation sera meilleure au niveau global puisque la production globale sera supérieure et que la situation de chaque partie sera meilleure à la situation d'autarcie. Le partage du gain à l'échange dépendra des demandes globales relatives pour les biens dans la production desquels les pays se seront spécialisés. Un pays qui se spécialiserait dans la production de biens dont la demande mondiale est tendanciellement

décroissante gagnerait évidemment moins à l'échange qu'un pays qui se spécialiserait dans un produit dont la demande mondiale est croissante. Comme l'a fort justement souligné l'abbé Adjovi, les pays africains se sont spécialisés dans la production de biens primaires essentiellement agricoles dont la demande mondiale est effectivement peu dynamique. Le résultat n'est pas glorieux mais ce n'est pas un démenti de l'utilité du principe de l'avantage comparatif pour les politiques de développement. La littérature économique met l'accent sur les avantages comparatifs liés aux dotations en facteurs de production que sont le travail et le capital. Les pays développés auraient intérêt à se spécialiser dans la production de biens à fort contenu en capital parce que ces pays disposent d'un stock de capital relativement important par rapport au travail. Les pays en développement qui disposent plutôt d'une main-d'œuvre abondante et de peu de capital auraient intérêt à se spécialiser dans la production de produits intensifs en main-d'œuvre. Mais il y a une dynamique des avantages comparatifs et ceux-ci ne sont pas seulement la résultante de dotations naturelles. Les avantages comparatifs peuvent être créés. Si les pays africains avaient utilisé les ressources tirées de l'exportation de produits primaires pour investir massivement dans l'éducation du double point de vue quantitatif et qualitatif, ils auraient réussi à créer un avantage comparatif dans la production de biens manufacturés exigeant un niveau de travail qualifié supérieur à celui exigé par les productions primaires et se seraient donc progressivement spécialisés dans la production de biens manufacturés dont la demande mondiale est croissante. Ils auraient aussi réussi à accroître la productivité des activités agricoles et par conséquent les revenus tirés de ces productions. Les exemples concrets sont sans doute plus parlants. Les pays du Sud-Est asiatique ont commencé par produire des biens extrêmement simples comme des perruques ou des jouets à l'intention du marché mondial, cela ne les a pas empêchés de produire quelques années plus tard des automobiles ou des puces électroniques pour ordinateurs et de se détourner de leur spécialisation initiale. Ce sont d'autres pays asiatiques comme la Chine qui produisent maintenant les produits manufacturés intensifs en main-d'œuvre peu qualifiée et qui vont sans doute grimper à leur tour dans l'échelle des avantages comparatifs. L'avantage fondamental de l'insertion dans l'économie mondiale est de

pouvoir produire pour le marché mondial qui est évidemment plus large et plus dynamique que les marchés domestiques des pays en développement. Si les économies africaines se repliaient sur elles-mêmes, le marché pour les entreprises africaines se limiterait au marché domestique ou à la limite au marché régional, marché forcément restreint du fait de la faiblesse du pouvoir d'achat des populations. L'ouverture permet de vendre des produits aux pays développés et aux pays réellement en développement qui, eux, disposent d'un pouvoir d'achat presque illimité et n'obligent en rien les populations africaines à acheter en échange tous les produits qui ne répondraient pas à leurs besoins. La question est simple : s'agit-il pour les pays africains de s'enfermer entre pauvres dans une logique de satisfaction des besoins essentiels ou s'agit-il d'essayer de profiter de l'abondance matérielle des pays développés — fût-elle scandaleuse à nos yeux — pour élargir le marché pour nos produits, ce qui génère non seulement des revenus supplémentaires mais aussi des avantages dynamiques comme l'accumulation de connaissances à travers l'échange ?

Le meilleur moyen de satisfaire les besoins essentiels et d'aller au-delà de cet objectif minimaliste n'est-il pas de générer de nouvelles opportunités de gains de revenus pour les populations africaines ? Une fois de plus, les seuls pays en développement qui ont pu améliorer les conditions de vie de leurs populations au cours de ces dernières décennies sont ceux qui se sont engagés dans une politique de promotion des exportations et dont les États ont solidement installé la base du développement que constitue l'éducation pour le plus grand nombre, un exemple catastrophique pour les pays africains de s'embarquer à nouveau dans des politiques de substitution aux importations, d'industrialisation étatique ou de développement autarcique qui se sont partout traduites par un échec cuisant au grand dam des populations.

Dans notre prochaine livraison :

**LES PROBLÉMATIQUES POSÉES
PAR L'AJUSTEMENT STRUCTUREL
ET LE LIBÉRALISME :
FIXER LES RESPONSABILITÉS**

Ava Marka!

**Radio
Immaculée
Conception**
radiodiffusion catholique du Bénin

FM 101.0

24/24 heures



RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

INAUGURATION DU GRAND SÉMINAIRE MONSEIGNEUR-LOUIS PARISOT SIS À TCHANVÉDJI (MONO) UNE ACTION DE GRÂCES, UNE OCCASION DE JOIE !

Samedi 26 mai 2000, très tôt le matin, des milliers de fidèles venus de la quasi-totalité des diocèses du Bénin et particulièrement de celui de Lokossa ont pris d'assaut le deuxième grand séminaire du Bénin, le séminaire Monseigneur-Louis Parisot sis à Tchanvédji dans la sous-préfecture de Klouékanmey, à quelques cent-soixante (160) kilomètres au nord-ouest de Cotonou. Le jeu en valait la chandelle d'autant que ce samedi de l'année jubilaire consacrait un grand événement dans l'histoire de l'Eglise du Bénin : l'inauguration du grand séminaire Monseigneur-Louis Parisot. Le recteur dudit séminaire, l'abbé Julien-Efod Pénoukou et ses collaborateurs n'avaient ménagé aucun effort pour rendre la fête belle : l'édition, en numéro spécial, de la Revue «Chemin d'Espérance» dudit séminaire intitulée «Spéciale Inauguration», est un précieux document qui contient l'historique du séminaire de Tchanvédji ponctué de témoignages élogieux de fidèles engagés. Le service de sécurité était assuré par quelques gendarmes et scouts veillant au grain. Sur tous les visages rayonnaient la joie et l'allégresse. Le décor planté, tout a commencé par la bénédiction de la nouvelle et splendide chapelle majestueusement construite dans la cour du séminaire.

L'apothéose de la cérémonie a été la messe pontificale présidée par son Excel-



La façade principale de la chapelle du séminaire.

lence Monseigneur Vincent Mensah, alors évêque de Porto-Novo qu'entouraient leurs Excellences Nosseigneurs Nestor Assogba, archevêque de Cotonou, Lucien Monsi-Agboka, évêque d'Abomey, Antoine Ganyé, évêque de Dassa-Zoumè, Paul Kuassivi Vieira, évêque de Djougou, Pascal N'Koué, évêque de Natitingou,

Marcel Honorat Léon Agboton, alors évêque de Kandi, Nicolas Okioh, évêque émérite de Natitingou et Monseigneur Victor Agbanou, administrateur diocésain de Lokossa. Au cours de ladite messe, le ministère de lectorat a été conféré à une cinquantaine de séminaristes.

Dans son homélie de circonstance contre, son Excellence Monseigneur Vincent Mensah a insisté notamment sur la place du séminaire comme institution de formation du futur prêtre appelé à être «un ministre, c'est-à-dire, un serviteur de la Parole, qui aidera les hommes en se sacrifiant lui-même, pour le salut de ses frères, celui qui se tiendra toujours prêt à enseigner comme Jésus l'a fait, et qui guidera ses frères les hommes sur le chemin de la vérité et de l'amour, celui qui mettra à leur disposition les moyens de devenir semblables à lui par la fidélité dans l'administration des sacrements de la Nouvelle Alliance».

Alain Sessou et
Guy Dossou-Yovo



Un des bâtiments qui abritent les séminaristes.

LES SÉMINARISTES ADMIS AU LECTORAT

1	Dioudonné	NTCHA	Natitingou	22	Fortuné	BADOU	Dassa
2	Simphon	BOCO	N'dali	23	Régis	KPLE	Lokossa
3	Philippe	AMONSOU	Porto-Novo	24	Raymond Nicanor	AGBO	Parakou
4	Maxime	NEGUI	Porto-Novo	25	Firmin	LOKO	Porto-Novo
5	Pamphile	DJOKPE	Dassa	26	Marc	HOUNON	Cotonou
6	Stanislas	NOUGBO	Porto-Novo	27	Guy	d'OLIVEIRA	Cotonou
7	Jonas	TCHIKPE	Lokossa	28	Jean-Eric	TCHIBOZO	Cotonou
8	Eloi	FADONUGBO	Cotonou	29	Albert	HOUNKPE	Lokossa
9	Lucien	DEGBEVI	Lokossa	30	Jean-Baptiste	TOGNIZIN	Porto-Novo
10	Patrick Zibo	GNVO	Porto-Novo	31	Hervé	GBENOU	Porto-Novo
11	Clément	BARAGA	Kandi	32	Justin	AYIVODJI	Porto-Novo
12	Euphrem	ALLADAYE	Lokossa	33	Claude	MITCHIKPE	Lokossa
13	Aimé Frédéric	HOUNZANDJI	Cotonou	34	Marcelin	AMEDJIRANA	Lokossa
14	José Armand	VIGNIA	Lokossa	35	Mathias	AYELO	Cotonou
15	Eugène	HOUNGLONOU	Porto-Novo	36	Jacques	GNONHOSSO I.J	Cotonou
16	Sylvain	ACCROMBESSI	Dassa	37	Sylvain	DOSSOU	Cotonou
17	Mercet	SANOUI - DEGNON	Lokossa	38	Zacharie	KPOSSOU	Porto-Novo
18	Jean Stanislas	BOSSA	Porto-Novo	39	Gilbert	AKPO	Parakou
19	Cyrille	CHABI	Parakou	40	Olivier	SANYI	Cotonou
20	Pierre	N'TOUMON	Natitingou	41	Auguste	AGAI	Dassa
21	Etienne	OBOSSOU	Dassa	42	Joseph	GBEDJI	Dassa

MESSAGE DU CARDINAL GANTIN

26 mai 2000

Je m'associe très volontiers à l'Épiscopat du Bénin et du Togo aujourd'hui réuni à Tchanvédji, en session annuelle ordinaire, pour étudier les problèmes de commune responsabilité concernant la formation de nos futurs prêtres, et pour inaugurer le nouveau grand séminaire du pays dédié à la mémoire de Monseigneur Louis Parisot.

Le diocèse de Lokossa où est situé ce séminaire, était bien indiqué pour être le meilleur lieu où l'Eglise du Bénin pouvait rendre un solennel hommage à celui que le clergé de nos pays regarde comme l'un de nos Pères dans la foi les plus méritants, et qui a beaucoup travaillé au Mono.

En effet, notre filiale et sincère gratitude se devait de concrétiser et d'immortaliser dans un monument aussi significatif, son expression la meilleure et la plus vivante.

Je redis ma profonde solidarité fraternelle et collégiale, avec ce geste de mémoire, au moment où nos Evêques, prêtres, religieux et laïcs se rassemblent en grand nombre pour célébrer l'Événement.

Que Dieu bénisse et féconde, demain comme hier, les précieuses graines de vocation sacerdotale et missionnaire dont les héroïques pionniers de l'Évangile sur notre terre ont été les premiers Semeurs.

«Spes missis in Semine».
Gloire soit rendue au Christ-Prêtre Éternel
et Louange à Marie Mère de notre Sacerdote
aujourd'hui comme toujours !

Cardinal GANTIN
Rome, ce 25 mai 2000
Année du Grand Jubilé

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

HOMÉLIE DE SON EXCELLENCE MONSIEUR VINCENT MENSAH À L'OCCASION DE L'INAUGURATION DU SÉMINAIRE MONSIEUR-LOUIS PARISOT

Excellences révérendissimes,
Excellence Monsieur le Ministre
d'État,

Chers concélébrants,
Chrétiens mes frères,

Le souci majeur du Christ au jour de l'ascension, souci qui d'ailleurs se lit en filigrane dans le choix, l'accompagnement, la vie commune, la formation des disciples au cours de sa vie terrestre, se résume à faire la volonté du Père : construire l'Église, rassembler les hommes pour qu'ils soient un peuple à Dieu le Père.

Aussi affirme-t-il d'un ton solennel : « Allez de part le monde entier annoncer la Bonne Nouvelle du salut ». Il avait proclamé : « Je fais toujours ce qui plaît à mon Père ». Pendant trois ans, il s'était efforcé d'instruire ses disciples. Il s'impacientera même parfois devant les difficultés rencontrées par ces âmes pleines de générosité mais lentes à croire et à assimiler ses enseignements : « Philippe, depuis que je suis avec vous, tu ne connais pas le Père ? Philippe, qui m'a vu, a vu le Père. » Il les voulait comme Lui en communication constante avec Celui qui L'avait envoyé et semblables à Lui dans le monde parce qu'Il était non seulement la Vérité et la Vie, mais aussi le seul Chemin conduisant au Père.

L'Église, sa continuation dans le temps et dans l'espace, depuis ses origines, à sa suite s'est toujours préoccupée de la formation des futurs prêtres, de ceux qu'Il envoyait comme le Père Lui-même L'a envoyé. Elle prit très tôt l'habitude de recueillir les jeunes dans des maisons où elle les formait intellectuellement, spirituellement et moralement. Et pour donner à cette formation la plus grande chance d'efficacité, elle exigeait la vie d'internat. Elle pouvait ainsi les suivre dans toutes leurs actions et réactions, car c'est 24 heures sur 24 que l'on est prêtre au service de Celui qui nous donne l'être, le mouvement et la vie.

C'est donc dans la ligne d'une pure tradition, que nous sommes rassemblés ce matin pour inaugurer solennellement le grand séminaire Monsieur-Louis Parisot. Ici donc, depuis près de cinq (5) ans, cette maison accueille des jeunes qui, comme autrefois le jeune Samuel, ont entendu Dieu parler à leurs cœurs. Ils viennent ici, répondant

comme ce jeune en quête de Dieu : « Parle Seigneur ton serviteur écoute ».

S'ils sont là, à travers des supérieurs, soigneusement choisis par les pasteurs de tous les diocèses du Bénin, ils écoutent le Christ qui veut qu'ils soient avec Lui, qu'ils découvrent dans cette intimité qui est Jésus, et comment dans la fidélité au Père, le Fils accomplit sa mission.

L'Église veut surtout, dans un échange continu avec Jésus qu'ils prennent sa manière de transmettre le message apporté de la part du Père, qu'ils l'approfondissent, le vivent intensément au point d'être le Christ sur qui se posait l'Esprit parmi les hommes. Ils devront donc avoir toujours présente à l'esprit, la phrase de saint Paul : « Ayez en vous les sentiments qui furent ceux du Christ Jésus » ; de ce Christ qui leur dit : « Je ne vous appelle plus serviteurs mais amis ». C'est ici qu'ils apprendront à développer cette douce et ferme amitié de Celui qui n'est pas venu pour être servi, mais pour servir et donner sa vie en rançon pour la multitude.

Le prêtre que nous entendons former ici comme partout ailleurs sera un ministre, c'est-à-dire un serviteur de la parole, qui aidera les hommes en se sacrifiant lui-même pour le salut de ses frères, celui qui se tiendra toujours prêt à enseigner comme Jésus l'a fait, et qui guidera ses frères les hommes sur le chemin de la vérité et de l'amour, celui qui mettra à leur disposition les moyens de devenir semblables à lui par la fidélité dans l'administration des sacrements de la Nouvelle Alliance.

Fils bien-aimés, dans cette chapelle que nous venons de bénir en pensant à notre cher regretté Monseigneur Robert Sastre à qui revenait de droit la présidence de cette célébration, vous venez de lire ensemble ce qui constitue l'essentiel de votre première démarche vers le sacerdoce. Vous affirmez l'appel que vous avez reçu de Dieu, qui consiste à apporter la Bonne Nouvelle aux pauvres, à vous pencher sur les cœurs meurtris, à faire naître l'espérance au cœur des prisonniers et à proclamer en faveur de tous le Grand Jubilé dont l'actuel, celui de l'an 2000, n'est que la figure de celui qui s'épanouira dans le royaume des cieux. Quel bel engagement, dans lequel vous croîtrez jour après jour dans cette maison, et tout spécialement dans la ferveur au pied de ce tabernacle.

Vous aimerez aller y visiter souvent Celui qui vous a tant aimés et qui vous choisit comme ses représentants. Vous aimerez aller vous entretenir avec Lui et prendre des forces pour continuer votre route. Voici un jour que vous ne pouvez oublier et que vous rappellerez tous les jours en Le contemplant et en participant à l'Eucharistie.

D'ailleurs votre séminaire, constitué tout un programme. Il porte le nom de son Excellence Monseigneur Louis Parisot dont la vie se définit à l'exemple de certains géants de la spiritualité chrétienne, zèle pour les âmes et formation des futurs prêtres. Tout cela vécu dans un amour passionné pour les pauvres. Sa devise, vous le savez, reprend justement ce passage que vous venez de lire. Il a compris que l'Église

était don de Dieu aux pauvres. Le Mono ne peut oublier ce recteur de séminaire qui, après les classes, amenait avec lui ses séminaristes pour leur faire découvrir la valeur du pauvre et la manière de vivre dans la simplicité avec eux. Tchanvéddji était l'une de ses étapes préférées. Comment alors ne pas mettre dès aujourd'hui votre sacerdoce sous le signe d'un apostolat aussi fécond et riche de leçons ?

Nous sommes très sensibles à la présence de ses neveux et nièces, Monseigneur et Madame Carrey, Sœur Madeleine Carrey et son ami, venus prendre part à ce grand jour.

L'apostolat de Monseigneur Louis Parisot a toujours eu cette caractéristique d'avoir été porté par la région de Dijon, dont il aimait beaucoup parler, par son village Brognon que j'ai eu l'honneur de visiter et d'y célébrer la Sainte Messe en présence d'une communauté vivante, et par sa famille. Nous n'oublierons pas ici d'une manière particulière, Mademoiselle Renot qui a été manifestement heureuse de m'héberger chez elle. Je la connaissais déjà de nom en raison des grandes cantines qui débarquaient au séminaire de Ouidah en faveur des œuvres missionnaires.

Visiblement vous êtes bien partis et les prières de ceux qui assistent de loin ou de près à cette splendide cérémonie vous accompagnent.

Quant à vous séminaristes qui bénéficiez de cette structure édifiée avec goût sous la direction du prestigieux recteur l'Abbé Julien-Éfoé Pénoukou et de ses dévoués collaborateurs, nous voulons être assurés que vous profiterez de la chance qui vous est offerte pour que demain vous formiez un clergé exemplaire.

Je termine en remerciant tous ceux qui ont contribué à une si belle réalisation, et vous tous venus si nombreux participer à l'inauguration de ce séminaire. Monseigneur Parisot avait l'habitude d'appeler le séminaire l'œuvre des œuvres. Que ce soit pour nous tous, l'œuvre au développement de laquelle nous apporterons la plus grande sympathie et notre contribution généreuse pour sa réussite.

Amen.

† Mgr Vincent MENSAH



S. Exc. Mgr. Mensah procédant à la bénédiction de la chapelle du séminaire.

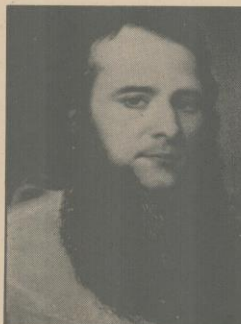
RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

LA CAUSE DE CANONISATION DU FONDATEUR DE LA SOCIÉTÉ DES MISSIONS AFRICAINES (S.M.A.) MONSEIGNEUR DE MARION BRÉSILLAC

Depuis quelques années, la Société des Missions Africaines (S.M.A.) s'est engagée pour la cause de canonisation de Monseigneur Melchior de Marion Brésillac, son fondateur.

Ancien missionnaire et vicaire apostolique en Inde, cet évêque, rentré en Europe, voulait continuer son engagement pour la mission. Pour cela il avait choisi l'Afrique, et plus particulièrement le Dahomey (Le Bénin). Sur les conseils de Propaganda Fide (organisme du Vatican organisant les Missions), il fonda la S.M.A. à Lyon en 1856. Mais c'est la Sierra Leone que Propaganda Fide lui confia comme territoire en 1858. Malheureusement, à cause d'une épidémie de fièvre jaune, Monseigneur de Marion Brésillac et la presque totalité de ses compagnons y trouvèrent la mort quelques semaines seulement après leur arrivée. C'était en juin 1859.

Cette tragédie aurait pu signifier la fin de la S.M.A. Mais le petit groupe de confrères restés à Lyon sous la responsabilité du père Augustin Planque, soutenu par Propaganda Fide, a eu le courage de continuer l'œuvre et, le 18 avril 1861, les premiers missionnaires S.M.A. arrivèrent au Dahomey : c'étaient les pères Francesco Borghero, italien, et Francesco Fernandez, espagnol.



Monseigneur de Marion Brésillac

A cette époque, l'annonce de l'Evangile rencontrait beaucoup de difficultés. Elle apportait des fruits : en particulier l'Eglise du Dahomey d'hier et du Bénin d'aujourd'hui avec les évêques, les prêtres, les religieux et religieuses du pays et un grand nombre de communautés chrétiennes. Au lieu du débarquement des deux premiers missionnaires S.M.A. à Ouidah, a été élevé le mémorial du grand Jubilé, appelé « Porte du Salut ». Lors de la bénédiction de ce monument très symbolique,

voulu par la Conférence Episcopale du Bénin (C.E.B.), le 9 janvier 2000, Monseigneur Nestor Assogba, archevêque de Cotonou, disait : « d'une certaine manière, les missionnaires ont eu, eux aussi, à franchir des portes de non-retour qui les ont conduits en ce pays. »

Tout cela nous rappelle que la fécondité ecclésiale est un signe important pour évaluer le charisme d'un fondateur : Mgr. de Marion Brésillac a beaucoup fait pour l'Afrique à travers son sacrifice et celui de ses missionnaires.

Récemment, la S.M.A. a donc jugé arrivé le temps d'introduire la cause de canonisation de son fondateur : sa vie et son message, à travers l'étude sérieuse de ses écrits, peuvent dire quelque chose d'utile pour l'Eglise missionnaire d'aujourd'hui. Le 19 mai dernier a eu lieu la session de clôture de la phase diocésaine du procès qui s'est tenue auprès du Vicariat du diocèse de Rome. Ensuite, c'est auprès de la Congrégation pour les causes des saints que commence le long travail d'étude de tous les documents rassemblés.

Un point important à souligner à ce sujet concerne la renommée de sainteté de notre serviteur de Dieu. Outre les témoignages historiques, cette renommée se dé-

veloppe aussi avec des signes, des grâces que les fidèles peuvent obtenir de Dieu par l'intercession de son serviteur, sans pour cela lui rendre un culte public. Parmi ces grâces, nous pouvons avoir un jour un miracle qui sera reconnu par l'Eglise. Ces derniers mois, trois grâces obtenues par l'intercession de Monseigneur de Marion Brésillac m'ont été signalées, dont une au Bénin. Ces témoignages sont très importants pour le progrès de la cause.

En ce domaine, je voudrais signaler l'importance de la foi et d'une prière persévérante : cela est à la portée de tous. Comme disciples et missionnaires de Jésus-Christ, nous sommes tous envoyés par notre Maître annoncer la Bonne Nouvelle et guérir les malades. D'après l'Evangile, c'était le mandat que Jésus donnait à ses apôtres. Notre mission est pour la libération de tous du mal et du péché. Le fondateur de la S.M.A. a encore quelque chose à faire pour le bien de l'Eglise et de la mission !

P. Bruno SEMPLICIO,
S.M.A., postulateur

Ceux qui le désirent peuvent trouver des images de Monseigneur de Marion Brésillac à la maison régionale S.M.A. à Cotonou (01 BP 1152) auprès du père Pierre Richaud, supérieur régional.

« UN VÉTÉRAN S'EST ENVOLÉ POUR D'AUTRES CIEUX »

Depuis le mois de septembre 1949, j'ai été un témoin émerveillé de la magnifique croissance religieuse et politique du Dahomey et du Bénin.

J'ai été contemporain de Mgr. Daga, Mgr. Parisot, Mgr. Gantin. J'ai vu croître le clergé diocésain, passant de 13 à 300 membres. J'ai assisté à l'explosion du Vicariat Apostolique de Ouidah en 10 diocèses.

Et que dire du fourmillement des Congrégations religieuses surtout après 1960 (44 féminines, 21 masculines).



Le Révérend Père Pierre Trichet

Mon départ n'est pas une démission, c'est un impératif de santé.

Ce n'est ni un adieu, ni un au revoir.

Je continuerai d'habiter avec vous dans le rendez-vous de la prière, de l'amitié, de la fraternité.

Un avion a décollé le 12 juin dernier de l'aéroport international Cotonou-Cadjehoun.

J'y étais dedans.

Vive l'Eglise béninoise !

Vive la S.M.A.

Pierre Trichet

L'AGRESSEUR DU PAPE JEAN-PAUL II GRACIÉ ET EXTRADÉ

Mehmet Ali Agca, qui avait tenté d'assassiner le Pape Jean-Paul II en 1981, vient d'être gracié par le président italien et extradé vers la Turquie, son pays d'origine. Né en 1958, musulman, Agca aura passé dix-neuf ans en prison pour son attentat manqué à la place Saint-Pierre contre le Pape. Le 13 mai 1981, Mehmet Ali Agca avait tiré sur le Saint-Père.

Depuis son lit d'hôpital, Jean-Paul II avait déclaré pardonner à son agresseur et le 27 décembre 1983, il lui avait rendu visite dans sa cellule. Le mystère subsiste sur les commanditaires de cet attentat. Dès son arrivée en Turquie, Mehmet Ali Agca a comparu devant la justice turque pour répondre d'un vol à main armée pour lequel il risque neuf ans de prison.



JOURS... L'AFRIQUE ET LE MONDE AU FIL DES JOURS... L'AFRIQUE ET LE

RAPPORT MONDIAL 2000 SUR LA SITUATION DES ENFANTS QUEL ESPOIR POUR QUEL AVENIR AU TROISIÈME MILLÉNAIRE ?

Y a-t-il une alliance plus concrète que celle que le monde devrait contracter avec ses enfants ? Y a-t-il une tâche plus noble que celle de garantir le respect du droit des enfants, de protéger leur bien-être, de leur permettre de grandir à l'abri de la peur et de la misère, et de s'épanouir dans un climat de paix ? Certainement pas. L'avenir du monde d'aujourd'hui appartient au bon départ de ses enfants et de ses adolescents. À juste titre, convaincu que le progrès humain et le développement en général dépendent de l'ascension et du respect des droits des femmes et des enfants, le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF) met à la disposition du monde entier le rapport 2000 sur la situation des enfants en Afrique et dans le monde.

DE NOBLES OBJECTIFS

Dément illustré par des tableaux, des photographies, des statistiques, des profils, des figures et des indicateurs énumérant, le rapport mondial 2000 sur la situation des enfants procède à un examen systématique de l'enfance et de ses conditions de vie. Il pose un regard critique sur l'état d'application et de promotion des droits des plus vulnérables en Afrique et dans le monde. Ledit rapport se veut une réelle sensibilisation à tous les échelons pour le bien-être moral, psychique, intellectuel et sanitaire des enfants, des adolescents et des femmes. Il vise notamment à lancer un appel

— aux gouvernements, à la société civile, au secteur privé et à l'ensemble de la communauté internationale pour un véritable renouvellement de leurs engagements envers les droits de l'enfant avec une vision nouvelle pour le XXI^e siècle : un avenir où chaque enfant commence sa vie en bonne santé, reçoit une éducation de qualité et a la possibilité de développer pleinement ses capacités ;

— aux familles et aux communautés de base ainsi qu'aux enfants et aux adolescents pour qu'ils fassent entendre leur voix et participent à l'effort requis pour traduire cette vision dans leur vie quotidienne ;

— aux populations entières pour une réelle et authentique amélioration des conditions de vie des enfants de part le monde au sein des familles et des communautés, lieux privilégiés pour l'éducation au respect et à la protection des droits des plus vulnérables ;

— à tous et à chacun pour la réalisation d'une humanité nouvelle dans un monde nouveau où les femmes et les enfants seront libérés de la pauvreté, de la misère, de l'analphabétisme, de la discrimination, de la violence, de la maladie, et des situations déshumanisantes ;

— il vise également à montrer la diversité des actions entreprises par la communauté internationale au nom des promesses faites aux enfants en particulier depuis l'adoption de la convention relative aux droits de l'enfant en 1989 et la tenue du sommet mondial pour les enfants réunis à New-York en septembre 1990.

UN APPEL POUR UNE NOUVELLE COALITION INTERNATIONALE EN FAVEUR DES ENFANTS

La pauvreté, la misère, les conflits, les discriminations sexuelles, les maladies, no-

tamment le VIH/sida, les multiples violations des droits des femmes et des enfants, autant de maux qui subissent malheureusement l'écrasante majorité des habitants de la terre que sont les femmes et les enfants. Pour mettre un terme à ce cortège de misères, le rapport 2000 sur la situation des enfants fait appel à la bonne volonté de tous et de chacun pour une nouvelle coalition internationale en faveur des enfants. En septembre 2001, dans le cadre de la session spéciale de l'assemblée générale, se tiendra à New-York une importante et extraordinaire rencontre des représentants des instances gouvernementales, des institutions du système des Nations unies et des organisations non gouvernementales, des associations philanthropiques, des groupes de citoyens responsables ainsi que des enfants et des adolescents. Ensemble, ils formeront une grande coalition mondiale pour relever le cours de la désastreuse situation et atteindre les objectifs fixés lors du sommet mondial pour les enfants en 1990 notamment :

— la réduction des taux de mortalité chez les enfants de moins de 5 ans,

— la réduction des taux de mortalité maternelle,

— la réduction de la malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans,

— la réduction des taux d'analphabétisme chez les adultes,

— l'accès universel à l'eau salubre et à un assainissement sûr,

— la protection accrue des enfants vivant dans des conditions particulièrement difficiles.

Retenons qu'au cours du siècle finissant, les succès enregistrés sont encourageants : de nombreuses vies d'enfants ont été sauvées et bien des souffrances évitées, la poliomyélite est sur le point d'être éradiquée, la rougeole, le téanos néonatal ont baissé au cours de cette dernière décennie. Près de douze millions d'enfants sont désormais protégés contre les risques de l'arriération mentale due à la carence en iode ; de même, la cécité provoquée par la carence en vitamine A regresse ; enfin, il y a aujourd'hui plus d'enfants scolarisés de part le monde. Malgré ces progrès,

plusieurs facteurs telles que la pauvreté, les inégalités sociales, la prolifération des conflits armés et des violences, le VIH/sida et la discrimination menacent dangereusement la vie des plus vulnérables. Face à la persistance de ces maux, le Fonds des Nations unies pour l'enfance interpelle la conscience du monde entier pour l'avènement d'un monde nouveau et d'une humanité nouvelle.

AU FIL DE L'HISTOIRE DES DROITS DE L'ENFANT

On se souvient que c'est en 1989 que le « mouvement en faveur des droits de l'enfant » a pris corps dans la convention relative aux droits de l'homme de 1948, dans les deux pactes internationaux sur les droits civils et politiques (1966) et sur les droits économiques sociaux et culturels (1966), dans le droit international humanitaire et les droits des enfants réfugiés. C'est à l'unanimité que l'assemblée générale des Nations unies a adopté le 20 novembre 1989 la convention relative aux droits de l'enfant.

Elle énonce, selon le présent rapport, plusieurs principes destinés à guider toute action en faveur des droits de l'enfant notamment le principe selon lequel l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale dans toutes les décisions le concernant.

Un an après l'adoption de la convention, le sommet mondial pour les enfants a réuni à New-York, en septembre 1990, soixante onze chefs d'Etat et de gouvernement et d'autres personnalités internationales qui ont élaboré un précieux plan pour le bien-être des enfants et des adolescents. Ces derniers eux-mêmes ne sont pas du reste dans cette lutte : des millions d'enfants ont participé à des référendums sur les droits de l'enfant au Chili, en Equateur, au Mexique et au Mozambique. En Colombie, un pays déchiré par la guerre et la violence depuis plus de trente ans, des enfants et des adolescents ont courageusement pris la tête d'un mouvement national en faveur de la paix.

Cependant, malgré ces acquis, le prix de l'échec s'élève prodigieusement à travers la négligence, les violations des droits des enfants, la violence délibérée avec les conflits, les exploitations forcées, anarchiques, sexuel-

les des enfants. Ainsi, nombreux sont les jeunes garçons et les jeunes filles dont la vie est menacée par la servitude, l'enrôlement de force dans les conflits armés, la prostitution, la pornographie et le trafic de drogue. L'Organisation internationale du Travail (OIT) estime à 250 millions le nombre d'enfants de 5 à 14 ans qui travaillent dans les pays en développement. Des milliers d'enfants souffrent du traumatisme psychologique ; un nombre incalculable d'autres sont morts faute de nourriture ou de soins médicaux. Chaque jour, 8.500 enfants et adolescents dans le monde sont infectés par le VIH/sida et 2500 femmes meurent du sida. En 1998, le sida a pris près de 900.000 femmes soit plus de trois fois le nombre des morts pendant la guerre de Bosnie. Aujourd'hui en Afrique, près de 10 millions d'enfants sont obligés d'abandonner l'école pour s'occuper de leurs parents mourants du sida et de leurs frères et sœurs orphelins du sida.

Ici, le rapport lance un appel pressant à la communauté internationale qui devra mieux s'acquitter de la responsabilité qui lui incombe envers les enfants, d'où une détermination et une abnégation affichées, un engagement indéfectible à tous les niveaux de l'action sociale et un dévouement renforcé de tous ceux qui œuvrent en faveur de l'enfance depuis de nombreuses années. L'espoir est plus que jamais mis dans la réunion de l'automne 2001 à New-York pour une véritable transformation de la situation des plus faibles.

DES ESPÉRANCES POUR UN AVENIR MEILLEUR

Foyers stables, communautés paisibles au sein desquelles les enfants pourront s'épanouir et développer leurs talents sous les conseils et protections des adultes. Avenir où les droits des femmes et des enfants seront respectés et leur dignité promue. Pour y parvenir, il faut nécessairement le recensement des politiques. Ceci permettra de briser le cercle vicieux de conflits armés, de maladie du VIH/sida, de discrimination et des exploitations inhumaines infligées aux sans-voix. Pour sa part, reconnaissons-le avec le rapport 2000, la communauté internationale essaie de répondre aux besoins les plus pressants par le Haut Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés (HCR) qui tente en liaison avec le programme alimentaire mondial (PAM) et l'UNICEF, de faire respecter les droits des enfants et des adolescents ; L'Onusida qui s'efforce de prévenir la transmission du sida et d'en atténuer les conséquences ; la banque mondiale et le Fonds monétaire international qui travaillent de concert à la réduction des dettes qui pèsent sur les pays pauvres.

Au total, le succès dépendra comme toujours de l'engagement politique et de l'octroi de ressources supplémentaires à tous les niveaux. Il dépendra également de la détermination des dirigeants du monde entier qui se réuniront en 2001 à New-York, et notamment de leur capacité de mobiliser avec passion les énergies nécessaires pour améliorer les conditions de vie des enfants, des adolescents et des femmes au cours des années à venir.

Brice C. Ouinsou
Séminariste

Source : UNICEF



ECONOMIE — DEVELOPPEMENT

MONNAIE : LES AMBITIONS DE LA CEDEAO

Six pays membres de l'organisation régionale — Gambie, Ghana, Guinée, Liberia, Nigeria et Sierra Leone — ont convenu de mettre en place une deuxième zone monétaire en 2003, puis de la fusionner avec la première, bâtie autour du franc CFA.

Après la mise en circulation des chèques de voyage Cedeao en juillet 1999, et la décision de créer prochainement un « passeport Cedeao », la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao) veut s'orienter progressivement vers l'instauration d'une zone monétaire unique. Dans cette optique, une avancée considérable a été réalisée le 20 avril 2000, à Accra, au Ghana. Six pays membres de la Cedeao — Gambie, Ghana, Guinée, Liberia, Nigeria et Sierra Leone — ont en effet décidé de mettre en place une zone monétaire commune d'ici le mois de janvier 2003. A terme, il est prévu que cette nouvelle zone monétaire fusionne avec la zone CFA qui, parmi les seize pays membres de la Cedeao, regroupe ceux qui appartiennent également à l'Union économique et monétaire ouest-africaine

(Uemoa: Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo). Le résultat serait la constitution d'une zone monétaire unique rassemblant la majorité des pays appartenant à la Cedeao qui outre les quatorze pays précités, compte également la Mauritanie et le Cap-Vert.

QUATRE CRITÈRES PRINCIPAUX DE CONVERGENCE

Afin de parvenir à l'instauration d'une seconde zone monétaire, le sommet d'Accra s'est fixé une série de critères de convergence à respecter, avec quatre objectifs principaux: un taux d'inflation de moins de 10 % d'ici la fin de l'an 2000, et inférieur à 5 % en 2003; un montant de réserves de change pouvant couvrir trois mois d'importations à la fin de l'an 2000, et six mois à la fin de 2003; le financement des déficits budgétaires par les banques centrales plafonné à 10 % des revenus fiscaux de l'année précédente, et un déficit budgétaire ne dépassant pas 5 % pour l'an 2000 et 4 % en 2003.

En outre, les participants au sommet d'Accra ont décidé, pour mieux évaluer les critères de convergence, de créer une base de données macro-économiques dans chaque pays concerné. Cela devrait être particulièrement utile, en particulier pour le Liberia et la Sierra Leone, qui ont été ravagés par la guerre civile et sur lesquels on ne dispose pratiquement pas de statistiques économiques. Il est d'ailleurs peu probable que ces deux pays respectent les critères définis par le sommet d'Accra d'ici 2003, et rejoignent ainsi la seconde zone monétaire.

UNE NAISSANCE BIEN INCERTAINE

A l'occasion de la réunion d'Accra, une étude avait été préparée pour évaluer la capacité actuelle des six pays représentés à se conformer aux critères de convergence. En ce qui concerne l'inflation, le document note que la Gambie, la Guinée et le Nigeria sont bien partis pour atteindre le premier objectif, à savoir un taux moyen d'inflation inférieur à 10 % pour l'année

2000. Sur le plan des importations, le rapport relève que les pays sont globalement en conformité avec les critères énoncés, sauf le Liberia dont les réserves de changes ne pourraient même pas assurer un mois d'importations. A propos du financement du déficit budgétaire par les banques centrales, le rapport souligne qu'à l'exception du Ghana et du Nigeria, aucun autre des six pays n'a respecté le critère de convergence entre 1996 et 1999.

Considérant la situation économique de ces pays, la conformité aux critères retenus par le sommet d'Accra est loin d'être acquise d'ici janvier 2003, et la création à cette date d'une deuxième zone monétaire rassemblant les six pays semble bien incertaine. Quant à l'instauration d'une zone monétaire unique, que la Cedeao souhaite voir naître en 2004, elle l'est encore plus, si l'on estime, comme la plupart des économistes, qu'elle devrait entraîner la disparition de la zone CFA, ce que de nombreux pays utilisant cette monnaie ne sont pas prêts à accepter.

Philippe Triay

AFFAIRE SONACOP : LA PROBLÉMATIQUE DES P.A.S. POSÉE

(Suite de la première page)

1^{er} mars 2000 notamment l'état des réserves de la Sonacop auprès des banques ;

b) préciser l'état des dépôts à terme (DAT) dans les différents établissements financiers ;

c) vérifier les procédures d'encaissement et de décaissement de fonds de la Sonacop ;

d) vérifier la régularité des engagements de toutes natures pris au nom de la Sonacop au profit d'actionnaires, de dirigeants sociaux et de toutes personnes morales et physiques ;

e) dire au profit de qui et pour quel objet les ressources de la Sonacop ont été utilisées en 1999 et 2000 ;

f) préciser si les ordres donnés par le directeur général et le directeur général adjoint de la Sonacop au sujet des dépôts à terme (DAT), sont des initiatives personnelles ou l'exécution d'instructions données par les supérieurs hiérarchiques ;

g) les experts répondront à toutes autres interrogations subséquentes aux précédentes questions.

Disons que toutes les institutions bancaires, toute les personnes morales ou

physiques qui seront sollicitées par les experts devront leur prêter assistance et leur permettre d'avoir accès à tous documents relatifs à la gestion de la Sonacop Sa.

— Disons les experts nommés doivent déposer leur rapport dans trente (30) jours à compter de la présente ordonnance.

— Mettons les frais de l'expertise à la charge de la Sonacop Sa.

— Disons que le juge des référés n'a pas pouvoir pour révoquer le directeur général et le directeur général adjoint de la Sonacop Sa.

— Nommons M. René W. Kpomalégni, expert agréé par la Cour d'Appel, administrateur provisoire chargé d'assurer le fonctionnement et la gestion comptable de la société.

Constatons que la nomination d'un administrateur provisoire suspend de fait et à titre provisoire les fonctions de directeur général et directeur général adjoint de la Sonacop Sa.

— Ordonnons l'exécution provisoire sur minute et avant enregistrement de la présente décision.

— Condamnons les défenseurs aux dépens de la présente instance.

FAGBOHOUN BIEN COUPABLE

Telle est la situation à laquelle a conduit pour l'instant l'ouverture aux privés de la Sonacop, longtemps restée patrimoine exclusif de l'Etat. Un dicton dit « qu'il n'y a jamais de fumée sans feu ». Ce qui nous fait constater que la lettre en date du 30 avril 2000 du directeur général de la Sonacop dont les fonctions viennent d'être suspendues, lettre, adressée au Dg de la BIBE, pour régulariser le compte de la Continentale des pétroles et d'Investissements se présente comme la preuve d'une manipulation financière maladroite grave. D'ailleurs le ministre des finances et de l'économie Abdoulaye Bio Tchane, au cours de sa conférence de presse le samedi 8 juin dernier, a explicitement reconnu que la responsabilité de l'ex-Dg Koty Cyr est établie dans la mascarade financière de la Sonacop. Mieux, que dire de cette déclaration de Fagbohoun ? « Pendant que la Sonacop a versé deux DAT d'un montant total de neuf milliards, et tout le monde crie au scandale, la CPI a déjà investi en un an plus de vingt milliards que nous avons sortis de notre poche... ». Non ! soyons sérieux. Il ne sert à rien d'investir des milliards en partant du faux, des manipulations frauduleuses graves contre toute orthodoxie financière. Et il ne serait pas exclu qu'en fouillant « les en hauts de en hauts » soient eux aussi impliqués dans cette mafia organisée à la Sonacop. Souhaitons avec force que les experts commis à la vérification des comptes de la Sonacop

puissent résister à la tentation et aux pressions qui ne manquent jamais dans de telles affaires et procédures. Avec recul, la situation actuelle de la Sonacop, pose réellement toute la problématique des injonctions du P.A.S. mises en application au Bénin et dans d'autres pays. Car il est inconcevable qu'avec tous ses actifs et ressources, la Sonacop soit cédée au privé de la façon qui se révèle au grand jour avec toutes les conséquences néfastes qu'elle engendre pour les populations. À moins d'admettre que les P.A.S. sont conçus pour écraser les pauvres et substituer systématiquement un capitalisme sauvage et cupide à toute forme d'étatisme, même les plus anodins. La mauvaise gestion est un bon prétexte, mais il ne peut tout justifier, surtout pas les actes sans scrupules des fossoyeurs de l'économie nationale voire du développement durable du Bénin ! Aujourd'hui et au regard de tout ce qui se passe, les pays peuvent évoluer vers l'économie de marché, peuvent privatiser une série de sociétés, démanteler les monopoles d'Etat, réduire les subventions publiques; mais s'ils ne combattent pas la corruption et les escroqueries de tout genre, s'ils n'imposent pas concrètement des méthodes transparentes de bonne gestion des affaires, le développement restera un vain mot; mieux, une véritable imposture comme on le constate malheureusement chez nous dans le Bénin dit du Renouveau démocratique.

Alain Sessou